



**RAPPORT SUR LES
ORIENTATIONS
BUDGÉTAIRES 2022
PRÉSENTÉ PAR
MONSIEUR LE
PRÉSIDENT**

SOMMAIRE

<u>I – LES ELEMENTS D’ANALYSE GENERAUX</u>	3
<u>1- L’environnement économique</u>	3
<u>2- Les ressources de l’Intercommunalité</u>	4
<i>a- Les impôts économiques</i>	5
<i>b- Les taxes sur les ménages</i>	5
<i>c- Les dotations de l’Etat</i>	6
<u>3- La situation en matière d’emprunt</u>	7
<u>II – LES ORIENTATIONS PROPRES A LA COLLECTIVITE</u>	9
<u>1- Le Budget Principal</u>	9
<i>a- L’exécution financière 2021</i>	9
<i>b- Les perspectives 2022</i>	11
<u>2- Les Budgets Annexes</u>	14
<i>a- Les budgets de l’Eau et de l’Assainissement</i>	18
<i>b- Le budget des TDMA</i>	19
<i>c- Le budget du PLIE</i>	20
<i>d- Le budget des Campings Communautaires</i>	21
<i>e- Le budget des Transports Urbains</i>	21
<i>f- Le budget de l’Aéroport</i>	23
<i>g- Le budget du Centre Aquatique</i>	24
<i>h- Le budget des Zones d’Activités Economiques</i>	25
<u>III – LE PLAN PLURIANNUEL D’INVESTISSEMENT</u>	26
<u>1- Le Budget Principal</u>	26
<u>2- Le Budget de l’Eau</u>	28
<u>3- Le Budget de l’Assainissement</u>	29
<u>4- Le Budget des TDMA</u>	30
<u>5- Le Budget des Campings Communautaires</u>	31
<u>6- Le Budget des Transports Urbains</u>	32
<u>7- La dette consolidée</u>	33
<u>IV – LA SITUATION EN MATIERE DE RESSOURCES HUMAINES</u>	34
<u>V – LES COOPERATIONS ET LES PARTENARIATS</u>	37

I – LES ELEMENTS D’ANALYSE GENERAUX

Cette partie du rapport permet de prendre connaissance des données économiques et environnementales qui sont susceptibles d’affecter directement ou indirectement les projets, les charges ou les produits de la CABA.

Ces évolutions nationales, européennes ou mondiales sont indépendantes de la volonté ou de l’action des décideurs locaux. Il y a donc une importance à identifier et à comprendre les ressorts de ces évolutions et leurs impacts avérés ou probables doivent être analysés dans le cadre de la préparation budgétaire.

1- L’environnement économique

Après le repli généralisé du PIB à l’échelle mondiale provoqué par la première vague épidémique de COVID 19 au premier trimestre 2020, l’ensemble des grandes économies développées a retrouvé une croissance positive au cours de l’année 2021.

L’**inflation** a progressivement gagné du terrain pour atteindre +2,8% sur un an en novembre 2021.

C’est la composante énergie qui explique plus de la moitié de l’inflation. On a par ailleurs observé un rattrapage de prix dans les services. Enfin, pour certains biens manufacturés, la demande a rebondi à l’issue des confinements alors que l’offre a été pénalisée par des pénuries de biens intermédiaires.

Alors qu’elle n’était que de 0,5% en 2020, l’inflation devrait atteindre ainsi 2,6% en 2021 et 3,2% en 2022 avant de se stabiliser à 1,8% en 2023 et 2024.

Face à ces prévisions que la BCE, comme l’ensemble des banques centrales, a revu à la hausse la stabilité des prix qui est un objectif majeur de la politique monétaire européenne, rend incertaine sinon improbable un maintien des taux bas actuels.

Malgré les vagues épidémiques successives, l’impact économique de la crise sanitaire aura été nettement moins fort en 2021 qu’en 2020. Après la récession mondiale engendrée par les confinements de 2020, l’**économie française** a stagné au premier trimestre 2021 avant de retrouver une croissance plutôt vive, le PIB progressant de 1,3% au second trimestre puis de 3% au troisième trimestre. Cette dynamique s’explique par un rebond de quasiment toutes les composantes de la demande intérieure. La consommation des ménages a ainsi progressé de 5% au troisième trimestre 2021, la consommation publique et le commerce extérieur ont également stimulé la croissance sur cette même période.

Dans ce contexte favorable, l’économie française serait revenue à son niveau pré-pandémique à la fin de l’année 2021. En effet, selon les prévisions de l’OCDE, le PIB devrait croître de 6,3% en 2021 illustrant cet effet de rattrapage. Pour 2022, le PIB français devrait augmenter de façon importante mais moins soutenue, les économistes prévoient une évolution autour de 4%, revenant ainsi à un niveau plus proche du potentiel de croissance du pays.

Sur le **marché du travail**, l’impact de la pandémie semble avoir été absorbé. Au premier semestre 2021, 438 000 emplois ont été créés, permettant à l’emploi salarié de dépasser son

niveau pré-pandémique dès juin 2021. Fin 2021, la dynamique de population active paraît avoir retrouvé sa trajectoire tendancielle, le taux de chômage s'établissant autour de 8%. Cette amélioration du niveau de l'emploi s'accompagne néanmoins du retour des difficultés en termes de recrutement notamment dans les secteurs de l'industrie et du bâtiment et pourrait engendrer une hausse des coûts salariaux.

Les mesures de soutien mises en place par le gouvernement pour faire face à la pandémie (Fond de solidarité, chômage partiel, prêts garantis par l'État) ont contribué à protéger les acteurs économiques. Ces mesures, combinées à la baisse de l'impôt sur les sociétés et au rebond de la demande ont favorisé la réactivité des entreprises françaises face à la relance et permettent à ces dernières d'afficher une bonne santé globale.

Après deux années marquées par le financement de la réponse à la crise sanitaire, les finances publiques devraient retrouver à partir de 2022 une trajectoire plus stable et conforme au potentiel économique de la Nation. Selon les objectifs de la loi de finances 2022, le déficit public alors qu'il était en 2021 de 8,1% et de 9,4% en 2020, devrait se situer autour de 5% du PIB en 2022. Le budget de l'Etat 2022 maintient néanmoins un niveau de dépenses élevées (55,6% du PIB), le gouvernement entendant davantage s'appuyer sur une conjoncture économique favorable plutôt que sur des mesures structurelles de réduction des dépenses ou d'augmentation des recettes afin de réduire les déséquilibres des finances publiques.

2- Les ressources de l'Intercommunalité

a- Les impôts économiques

Les impôts perçus auprès des acteurs économiques situés sur le territoire de la CABA sont la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE), la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE), l'Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux (IFER) et la Taxe sur les Surfaces COMmerciales (TASCOM).

Le produit de **CFE** s'est établi à 4,2 M€ en 2021 auxquels il faut ajouter la compensation de 0,76 M€ versé par l'État au titre des mesures prises dans la loi de finances pour 2021 (plan de relance du Gouvernement) soit un produit total de CFE de 4,96 M€ à comparer aux 4,8 M€ perçu en 2020. Sur les 5 dernières années, cette ressource a progressé de 18 % et il est possible de penser que les investissements récents notamment sur les secteurs de la Sablière, d'Esban, de Sistrières et des 4 chemins auront des conséquences positives et significatives en ce domaine.

Il faut rappeler qu'à partir de 2014 une base minimum forfaitaire s'applique pour les entreprises dont le chiffre d'affaires est inférieur à 500 k€ selon 6 tranches qui sont fonction de par la loi dudit chiffre d'affaires.

De plus, depuis le 1^{er} janvier 2019, les redevables réalisant un chiffre d'affaires inférieur ou égal à 5 000 € sont exonérés de CFE, cette exonération étant compensée par l'État.

La révision des valeurs locatives des locaux professionnels (RVLLP) est en application à compter du 1^{er} janvier 2017. Depuis cette date, tous les locaux professionnels ont une valeur locative révisée qui est égale au produit de la surface pondérée par un tarif au mètre carré, éventuellement ajusté d'un coefficient de localisation. Afin d'éviter de trop fortes hausses des

contributions et pour garantir à chaque collectivité le maintien de ses ressources, des dispositifs spécifiques de neutralisation, de planchonnement et de lissage ont été mis en place.

Pour 2022, le montant de la CFE attendu par la CABA devrait être au moins égal à celui constaté en 2021 même si le produit de cet impôt reste à ce jour difficile à appréhender de façon certaine.

En 2021, les ressources issues de la **TASCOM** (0,9 M€) ont progressé de 10% par rapport à 2020. Globalement, ce produit devrait encore évoluer en 2022 et rester dynamique sur plusieurs années notamment du fait des aménagements commerciaux de la zone de la Sablière.

La ressource fiscale liée aux **IFER** (427 k€ en 2021) a progressé de 3,6% par rapport à 2020. Sur les 5 dernières années la dynamique de cette recette est également significative (+13%). Néanmoins à ce stade et en l'absence de nouveaux projets significatifs liés aux productions énergétiques (photovoltaïques ou hydrauliques), le produit de cette imposition ne devrait guère évoluer.

Quant au produit de la **CVAE** (3,2 M€), après une constante évolution positive depuis 10 ans, cette recette a diminué pour la première fois en 2021. Ceci était néanmoins logique dans la mesure où ce produit est versé aux collectivités en année N sur la base des montants recouverts en N-1 par l'État, hors 2020 du fait de la crise sanitaire avait vu une forte chute de l'activité économique.

Pour les établissements multi-sites (dont la cotisation reste nationale), la répartition entre collectivités de cet impôt est fonction des bases de CFE et des effectifs salariés rattachés à chacune de leurs implantations.

Aujourd'hui, le produit 2022 annoncé se contracterait encore pour la deuxième année consécutive et devrait se situer autour de 3,1 M€. Nonobstant la reprise économique, sa dynamique sur les prochaines années sera un motif d'espoir d'un rebond de cette ressource. A ce titre, la situation économique de l'entreprise Qualipac qui reste le principal contribuable à la CET (CFE + CVAE) de la CABA mais qui est particulièrement exposée aux évolutions du marché mondial du luxe et aux mobilités internationales constitue un point de vigilance.

b- Les taxes sur les ménages

Le produit de la **Taxe d'Habitation** perçu en 2021 ne concerne plus que la TH sur les résidences secondaires. Il s'élève néanmoins à 0,8 M€.

Pour rappel, la loi de finances pour 2020 a prévu la suppression du produit de TH sur les résidences principales et des compensations fiscales afférentes, pour le bloc communal à partir de 2021. Depuis 2020, 80 % des ménages ne payaient plus de TH sur les résidences principales. Les 20 % des ménages qui restaient assujettis à cet impôt, bénéficient d'un dégrèvement de 30 % en 2021, de 65 % en 2022 puis total à partir de 2023. Ainsi, plus aucun foyer ne paiera cette taxe sur sa résidence principale à partir de l'an prochain mais celle-ci reste en vigueur pour les résidences secondaires. Cette particularité du dispositif peut générer des opportunités mais aussi des fragilités pour les communes et les EPCI dont une part significative des bases de TH est attachée à ce classement des logements.

En compensation de la suppression de la TH, la CABA perçoit **une fraction de TVA**. Pour 2021, ce produit s'est élevé à 8,55 M€, qui n'a pas bénéficié du dynamisme du produit de TVA perçu par l'État. Pour 2022, le produit de la TVA est estimé par la loi de Finances en croissance de +5,5%, ce qui devrait donc se retrouver dans la dynamique de cette nouvelle recette communautaire. L'évolution de cette ressource sera estimée à +3% dans la construction du budget 2022.

Aujourd'hui, aux fins de financer les nouvelles compétences (GEPU et GEMAPI) ainsi que son projet de territoire (équipements, fonds de soutien aux communes, ...), il est proposé d'instaurer à compter de 2022 un taux d'imposition sur le Foncier Bâti. Celui-ci pourrait être fixé à 2%, ce qui représenterait une recette d'environ 1,2 M€.

S'agissant de la **TFNB** et de la **Taxe Additionnelle sur le Foncier Non Bâti**, les montants de leur produit 2021 (respectivement 49 k€ et 217 k€) devraient légèrement progresser en 2022 mais il n'est pas envisagé pour eux d'évolution de leur taux.

c- Les dotations de l'Etat

Pour rappel, la DGF des EPCI est composée de deux parts : la dotation d'intercommunalité (dotation de base + dotation de péréquation) et la dotation de compensation (compensation part salaires). La LFI pour 2019 a réformé en profondeur cette dotation versée aux EPCI. Quatre adaptations majeures ont ainsi bouleversé le calcul des dotations spontanées (donc avant que ne jouent les éventuelles garanties) :

- la suppression des enveloppes par catégories d'EPCI,
- une globalisation de la contribution au redressement des finances publiques (CRPF),
- l'instauration d'un mécanisme de complément pour les EPCI dont la dotation d'intercommunalité est inférieure à 5 €/habitant,
- l'introduction du revenu par habitant dans le calcul de la part péréquation.

La loi de finances pour 2022 s'inscrit dans la continuité de cette réforme sachant que l'impact de la suppression de la TH peut également engendrer des effets plus individualisés sur les dotations qui intègrent les potentiels financier ou fiscal dans leurs calculs.

Pour 2021, le montant de la **dotations d'intercommunalité** perçu par la CABA a été de 2,06 M€. Le CIF de la Communauté étant supérieur à 0,4, cette ressource bénéficiait d'une part garantie à 100 % de la dotation par habitant de 2020. Pour 2022, la CABA devrait encore pouvoir bénéficier de ce dispositif et en conséquence cette dotation ne devrait évoluer que proportionnellement à la population DGF qui devrait croître légèrement. En effet, la population totale prise en compte au 1^{er} janvier 2022 s'établit à 55 463 habitants soit + 158 habitants par rapport à 2021.

Concernant la **dotations de compensation**, l'écroulement appliqué en 2021 s'établissait à - 1,86 % et celui de 2022 sera de - 2,2 %. Le produit de cette dotation est donc estimé autour de 3,47 M€ contre 3,55 M€ en 2021.

La CABA est un contributeur très important au Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (**FNGIR**). Ainsi, après notification en novembre 2013 des derniers ajustements liés à la prise en compte des rôles supplémentaires de TP, elle verse plus de 3 M€ à ce Fonds soit presque 16 % du montant de ses ressources fiscales. Ce montant est désormais une charge fixe et pérenne pour la CABA. Cependant, l'absence d'indexation de cette charge est un point

plutôt positif pour notre collectivité à fortiori lorsque l'inflation vient réduire « la valeur de l'argent ».

En tout état de cause, il faut rappeler que le fait d'être contributeur au Fonds est un peu plus favorable que la situation inverse. Cela a conduit à échanger une ressource fiscale potentiellement dynamique (avec toutes les réserves qui ont pu être émises ci-avant sur le panier fiscal) contre une « dotation » définitivement gelée en valeur.

L'enveloppe nationale du **FPIC** ne connaît pas de modification en 2022 et reste, cette année encore, figée à 1 milliard d'euros. Sa répartition entre les collectivités se fait en fonction du CIF, de la population et du potentiel financier. Le montant perçu en 2021 par la CABA (0,66 M€) et ses communes (0,88 M€) n'est donc pas garanti pour 2022 même s'il paraît peu probable qu'il subisse des évolutions importantes.

Il faut rappeler que, conformément à l'accord intervenu en 2012 au sein du Conseil Communautaire et renouvelé depuis, le produit du FPIC est partagé entre la CABA et ses communes au prorata du CIF puis entre les communes en fonction de leur potentiel financier par habitant et de leur population. A ce titre et comme cela a été rappelé précédemment, l'impact différencié qu'à la suppression de la TH sur les communes pourrait générer des évolutions individuelles plus ou moins significatives pour ces dernières.

3- La situation en matière d'emprunt

Depuis mars 2020, la crise sanitaire s'est traduite par une forte hausse des demandes de crédits de trésorerie des entreprises. Ces hausses reflètent le développement des prêts garantis par l'État accordés aux entreprises à des taux très bas. Sans surprise, ce sont les secteurs de l'hébergement, la restauration, le conseil et les services aux entreprises ainsi que le transport qui ont été les plus demandeurs.

Cette forte demande a engendré une remontée temporaire des taux à court terme au printemps 2020. Depuis l'Euribor 3 Mois est resté stable aux alentours de -0.5%. Les anticipations de cet indice ne prévoient pas encore de forte augmentation à court terme, mais il reste très dépendant des positions que pourraient adopter la BCE pour contenir les tendances inflationnistes.

Dans ces conditions, le contexte de taux de marché reste favorable au recours à l'emprunt en zone euro.

En 2021, deux emprunts ont été contractés par la CABA. Le premier d'un montant de 8 millions d'euros a été réalisé auprès du Crédit Agricole, c'est un emprunt à taux fixe (0,65%) d'une durée de 25 an destinée à financer les investissements du Budget Annexe de l'Assainissement. Le deuxième d'un montant de 10 millions d'euros a été souscrit auprès de la Banque Postale. Il est scindé en deux enveloppes distinctes ayant des dates de déblocage différentes. Ainsi, 5 millions à taux fixe (0,56%) ont été mobilisés immédiatement sur une durée de 15 ans et les 5 autres millions également à taux fixe (0,59%) seront appelés au plus tard à la fin du 1^{er} trimestre 2022 et portent également sur une durée de 15 ans.

Pour 2022, les appels d'offres seront lancés en fonction de l'avancement de l'exécution des différents projets d'investissement et les dates de mobilisation seront ajustées selon les besoins de trésorerie.

Pour mémoire, le capital restant dû (CRD) sur les 9 budgets communautaires concernés se répartit comme suit (en millions d'euros) :

Budget	Capital Restant Dû au 31/12/18	Capital Restant Dû au 31/12/19	Capital Restant Dû au 31/12/20	Capital Restant Dû au 31/12/21	Variation 2020-2021
Budget Principal	18,57 M€	18,31 M€	17,83 M€	20,25 M€	13,58 %
Budget Eau	5,17 M€	6,22 M€	6,78 M€	6,19 M€	-8,73 %
Budget Assainissement	5,83 M€	5,24 M€	6,55 M€	6,81 M€	3,99 %
Budget TDMA	5,05 M€	6,29 M€	6,27 M€	5,56 M€	-11,34 %
Budget Campings		0,15 M€	0,14 M€	0,13 M€	-7,41 %
Budget Transports Urbains	1,87 M€	1,50 M€	1,34 M€	1,68 M€	24,89 %
Budget Aéroport	0,08 M€	0,50 M€	0,46 M€	0,64 M€	38,71 %
Budget Centre Aquatique	0,25 M€	0,37 M€	0,59 M€	0,55 M€	-7,20 %
Budget Z.A.E.	0,17 M€	0,15 M€	0,13 M€	0,11 M€	-14,29 %
Dette Totale	36,98 M€	38,72 M€	40,09 M€	41,91 M€	+4,54 %

Les besoins nouveaux seront encore significatifs en 2022 (environ 25 M€) sachant qu'en 2021 les avances et acomptes sur subventions qui ont pu être encaissés ont permis de reporter une partie des montants appelés sur le présent exercice.

Le taux moyen de la dette au 31/12/2021 de la CABA s'établissait à 1,23 %, l'encours se répartissant pour 68 % sur des taux fixes et 32 % sur des taux variables.

Alors que le CRD consolidé a déjà progressé sur les 4 dernières années, il convient de relever que le poids de la dette notamment sur le budget principal et le budget annexe de l'Assainissement va continuer à croître sur les prochaines années pour faire face aux lourds investissements en cours ou projetés. La CABA va donc devoir gérer un pic d'endettement. Si jusqu'alors les prêts réalisés étaient quasiment tous contractés sur une maturité de 15 ans, période qui est largement cohérente avec les durées de vie technique moyennes des investissements et corrélée aux amortissements comptables, il sera sans doute encore nécessaire d'envisager de souscrire quelques contrats spécifiques sur des maturités plus élevées (20-25 ans) notamment pour les travaux de Souleyrie comme cela a été le cas pour celui contracté en 2021.

II – LES ORIENTATIONS PROPRES A LA COLLECTIVITÉ

En première approche et avant même de développer les éléments spécifiques à l'exercice 2022, il convient d'analyser l'exécution des budgets 2021. En effet, le vote des comptes administratifs concomitamment à l'adoption des budgets primitifs impose l'intégration de leurs résultats au sein desdits budgets et donc affecte très directement les orientations et les marges de manœuvre du nouvel exercice.

Sur le plan de l'épargne brute, le résultat consolidé dégagé par les différents budgets devrait se situer autour de 9 M€. Ce montant est légèrement supérieur à celui observé en 2020 (8,9 M€) bien qu'il intègre encore les impacts pour partie conjoncturels de la crise sanitaire, notamment sur les recettes commerciales perçues.

La capacité qu'aura la collectivité sur les prochaines années à retrouver un autofinancement plus significatif et cohérent avec le calendrier et le niveau des investissements qu'elle entend porter sur la mandature constitue un enjeu stratégique majeur.

Au-delà de ces objectifs, les conséquences financières de la crise ainsi que les différentes contraintes qui pèsent sur les budgets sont développées plus spécifiquement ci-après. Ainsi, budget par budget et de manière détaillée, les bilans prévisionnels de l'exécution 2021 et les orientations proposées pour 2022 sont présentés en suivant, au moins pour ceux qui n'ont pas déjà été développés précédemment s'agissant notamment des ressources du Budget Principal. La partie déjà identifiée des investissements projetés sur l'ensemble du présent mandat est également rappelée.

1- Le Budget Principal

a- L'exécution financière 2021

Comme cela est rappelé depuis de nombreuses années, l'équilibre fondamental du Budget Principal repose sur un niveau d'autofinancement qui ne saurait être inférieur à 3 M€. Cette valeur mériterait d'ailleurs aujourd'hui d'être réévaluée au moins autour de 3,5 M€, pour prendre en considération l'évolution des champs d'intervention de la collectivité.

En 2021, l'épargne brute (hors report de l'excédent antérieur de 1,4 M€) devrait se situer autour de 4 M€. Cette valeur est certes encore supérieure à l'objectif prudentiel susdit mais la tendance à la baisse constatée depuis 2018 doit être endiguée.

Le tableau ci-après montre l'évolution des recettes et des dépenses réelles, et donc de la CAF sur les trois dernières années :

Budget Principal (en M€)	2019	2020	2021
Recettes Réelles de fonctionnement	27,13	26,92	27,25
Dépenses Réelles de fonctionnement	22,78	22,91	23,29
CAF	4,35	4,01	3,96

Dans le détail, et tout d'abord les « charges à caractère général » devraient s'établir autour de 2,7 M€, soit + 185 k€ par rapport à 2020 mais au même niveau qu'en 2019.

Les « charges de personnel » devraient s'élever à 5,31 M€, soit une augmentation de + 277 k€ par rapport à 2020 principalement due à l'augmentation du régime indemnitaire (RIFSEEP) et à différents recrutements dont plusieurs sont gagés par des recettes supplémentaires.

Le chapitre des « autres charges de gestion courante » qui retrace notamment les subventions versées est stable par rapport à 2020, cela malgré le versement d'une subvention substantielle au budget annexe de l'Aéroport alors qu'il n'y en avait pas eu l'année précédente. En revanche, les participations aux autres budgets annexes ont pu être contenues ainsi que la participation au fonctionnement de la ligne aérienne.

Malgré une hausse du capital restant dû, les charges financières continuent de se contracter grâce à des taux d'intérêt effectifs très avantageux dont les effets ont été renforcés par la stratégie adoptée par la collectivité en matière de gestion de dette.

Parallèlement, les recettes tirées de « l'exploitation des services » devraient être stable par rapport à 2020 mais cela signifie également que ces produits (locations, droits d'usage et de place, ...) n'ont pas encore retrouvé leur niveau d'avant crise sanitaire.

Comme attendu, le montant des dotations de fonctionnement a diminué de 69 k€ par rapport à 2020. En revanche, les recettes fiscales de 2021 ont globalement été supérieures de 1,19% par rapport à 2020.

Les dépenses d'investissement hors Restes à Réaliser (RAR) et remboursements d'emprunt devraient s'établir autour de 15 M€. Le taux d'exécution ou d'engagement devrait ainsi être d'environ 75 %.

Le tableau ci-après reprend les bilans de la section d'investissement tirés des comptes administratifs des trois dernières années :

Budget Principal (en M€)	2019	2020	2021
Recettes Réelles d'investissement	6,535	6,760	8,898
Dépenses Réelles d'investissement	8,842	7,840	17,536

Les principales dépenses d'investissement 2021 ont concerné :

- le Pôle d'Échange Intermodal,
- les subventions d'investissement aux budgets annexes de l'Eau, de l'Assainissement et des Campings,
- les subventions aux particuliers dans le cadre de l'amélioration de l'habitat (OPAH),
- la participation à la RN122,
- la création d'une promenade animée autour du golf de Vézac,
- la rénovation thermique du bâtiment de la Paix.

Côté recettes, force est de constater que les délais attachés à la perception des subventions d'investissement restent longs (leur taux d'exécution n'excédant pas 11 % à comparer au chiffre de réalisation rappelé ci-dessus). Ceci ne modifie certes pas les équilibres budgétaires mais induit des RAR importants en ce domaine et pèse sur la trésorerie de la CABA.

En tout état de cause, le besoin de financement de la section d'investissement sera très largement couvert par l'excédent d'exploitation, ce qui permettra d'arbitrer quant au niveau du report antérieur qu'il conviendrait de conserver pour 2022 en section de fonctionnement.

Fin 2021, l'encours de la dette s'établit à 20,25 M€. Ainsi, la capacité de désendettement du Budget Principal devrait se situer autour de 5,1 années. Même si ce chiffre reste en-deçà du seuil de vigilance, il s'est dégradé en 2021 du fait de l'augmentation du capital restant dû.

b- Les perspectives 2022

En ce qui concerne le fonctionnement, l'évolution des **ressources fiscales** a largement été évoquée dans la première partie du présent rapport. Le coefficient de revalorisation des bases fixé à 3,4 %, une fraction de TVA probablement assez dynamique et la mobilisation de nouvelles ressources au titre de la TFPB devraient permettre à la CABA de percevoir des ressources fiscales 2022 à même de garantir un équilibre budgétaire satisfaisant.

Quant aux recettes de **DGF**, elles devraient une nouvelle fois être inférieures à celles de 2021 conformément aux analyses développées dans la première partie.

Les **recettes diverses** liées à l'exploitation du patrimoine immobilier ou aux services produits par la CABA seront établies en fonction du réalisé 2021 et des perspectives connues pour l'année à venir.

Les **charges de fonctionnement** devront être maîtrisées afin de pouvoir augmenter le niveau de la CAF.

Au niveau des charges à caractère général, l'ambition est de contenir l'évolution les crédits ouverts en 2021 étant rappelé que l'impact de l'inflation sur ce chapitre (comme d'ailleurs dans l'ensemble des budgets annexes) est un élément à suivre avec vigilance. Il faut néanmoins constater les hausses des tarifs notamment ceux de l'énergie (exemple : +25% sur le prix de l'électricité).

Concernant les charges de personnel, les crédits ouverts seront supérieurs à ceux de 2021 pour prendre en considération les recrutements en cours et à venir. Cependant, ces recrutements s'inscrivent pour la plupart dans le cadre de politiques de contractualisation et bénéficient de cofinancement. De plus, alors que dans le cadre de la nouvelle programmation du FSE, les activités du PLIE ont été reprises à sa demande par le Conseil Départemental à partir du 1^{er} janvier 2022. Les deux agents affectés sur ce Budget Annexe vont être rattachés au Budget Principal et être progressivement affectés sur de nouvelles missions. Cette charge supplémentaire est cependant neutralisée par la suppression de la subvention qui alimentait le budget de fonctionnement du Budget Annexe du PLIE.

Le montant budgétaire global affecté aux subventions de fonctionnement accordées et aux contributions est projeté à la baisse par rapport à sa valeur de 2021 grâce notamment à la suppression définitive de l'aide apportée au Budget Annexe du PLIE et à la réduction du soutien accordé au Budget Annexe de l'Aéroport (à parité avec le Département).

Malgré la hausse du capital restant dû, les frais financiers devraient une nouvelle fois se contracter du fait des taux très bas et grâce aux conditions dans lesquelles ont été contractés les nouveaux prêts.

Enfin, le chapitre des dépenses imprévues sera crédité cette année encore d'environ 0,5 M€. Cette réserve de prudence a pour but à la fois de couvrir les incertitudes pesant sur les recettes et de constituer une ressource immédiatement disponible en cas d'aléas. Bien entendu, et comme par le passé, si les divers événements qui justifient sa mise en place ne se concrétisent pas, elle servira alors à abonder l'autofinancement à la clôture de l'exercice ou à permettre des redéploiements de crédits en cours d'exercice sans bouleverser les équilibres du budget qui sera présenté au vote du Conseil Communautaire.

Au niveau de l'**investissement**, les projets en cours identifiés comme pouvant être inscrits dans le budget 2022 concernent :

- le Centre de Lascelles : installation de chalets supplémentaires,
- le Boulodrome : études de maîtrise d'œuvre pour l'agrandissement et l'amélioration énergétique,
- l'OPAH-RU : poursuite des dispositifs d'aides aux particuliers,
- l'OPAH : solde de l'opération,
- le NPNRU : participation à la rénovation du quartier de Marmiers,
- le Pôle d'Échange Intermodal : achèvement des travaux et mise en service,
- le Puech des Ouilhes : achat de matériel nautique, chemin sur pilotis vers Couderc d'Abrat, réalisation d'un sentier autour du lac, travaux de mises aux normes,
- la station de pleine nature de Mandailles-Saint Julien : réalisation d'une passerelle,
- le tour du golf de Vézac : fin de l'aménagement du chemin animé,
- le Centre Technique Communautaire : étude de maîtrise d'œuvre pour la restructuration des bureaux et du magasin,
- l'immeuble des Carmes : études de réhabilitation du système de chauffage et de rénovation thermique,
- la GEPU : remboursement aux communes des travaux réalisés depuis 2020 et nouveaux aménagements liés à ces compétences sur le territoire,
- la GEMAPI : premier programme d'actions,
- l'Aéroport : achèvement de la rénovation thermique de la tour de contrôle, réalisation des études pour l'aérogare, les locaux du service de piste / SSLIA.

En matière de ressources externes, de nombreuses contractualisations se sont achevées. Le CPER, qui couvrait la période 2015-2020 a permis de prioriser les aménagements sur la plateforme aéroportuaire, le PEI, les acquisitions foncières pour l'aménagement des futures zones économiques et la 6^{ème} tranche du Pôle Immobilier d'Entreprises dont les travaux ont été portés par la SEBA 15.

Dans la même logique, les soutiens apportés par le Contrat Ambition Région ont été plus particulièrement ciblés sur le PEI, l'extension des zones d'activités économiques et le parcours animé autour du golf de Vézac.

Enfin, le Contrat de Ruralité signé avec l'État tout en apportant des aides aux projets des communes a contribué au financement du projet de numérisation de la médiathèque, au réaménagement du CTC, à la restructuration des cuisines et des locaux du centre de Lascelles, à la réalisation du parcours animé autour du golf de Vézac ainsi qu'à la rénovation de l'immeuble de la Paix.

Le contrat avec le Département « Cantal Développement » a été signé en 2016 et couvrait la période 2016-2021. Les opérations touristiques et la rénovation de la tribune

marathon du Stade Jean Alric ont bénéficié de subventions dans ce cadre de même que différents projets du service de l'Eau et de l'Assainissement. Un avenant a été conclu courant 2019 pour ajuster au mieux les crédits alloués et les concentrer sur des opérations alors en cours de réalisation ou prêtes à être engagées.

En 2016, la CABA a également contractualisé avec le Ministère de l'Environnement au titre de la « Transition énergétique pour la croissance verte » ce qui lui a permis de mobiliser des aides spécifiques sur des opérations de rénovation énergétique ou l'acquisition de véhicules électriques.

Alors que la baisse des cofinancements avait affecté les résultats d'investissement au milieu des années 2010, cette tendance s'est sensiblement inversée au cours des dernières années. Les études qui ont été ou seront réalisées pour définir les prochains équipements et aménagements ont également pour objectif de permettre la mise en place d'une stratégie financière autour de ces investissements structurants futurs. Elles ont vocation à étayer et à argumenter l'intégration de ces projets dans les nouvelles contractualisations avec l'État, la Région et le Département ou à permettre de mieux mobiliser les prochains Fonds structurels européens. Cependant aujourd'hui et alors que ces négociations sont désormais, en tout cas pour certains, avancées, force est de constater que les fonds et les soutiens probables ne sont pas au rendez-vous des annonces alors même que des contrats comme le CAR ne s'achèveront pas dans les temps, générant ainsi des années blanches.

Il est à noter que le résultat d'exploitation 2021 permettra d'affecter à l'autofinancement 2022 un montant d'environ 1,2 M€, ce qui est supérieur à 2021 mais reste significativement inférieur aux valeurs de 2020 (1,7 M€) ou de 2019 (2,3 M€). En intégrant les RAR 2021, le programme d'équipement pour 2022 devrait s'établir autour de 14 M€, ce montant est inférieur aux chiffres de 2021 mais s'explique du fait de l'achèvement du projet du PEI (10 M€ en 2021).

En matière d'endettement, le capital restant dû au 31 décembre 2021 s'élève à 20,25 M€, ce montant a progressé de 2,42 M€ sur 1 an. Si le niveau minimal d'autofinancement est porté à 3,5 M€, l'objectif de moyen/long terme pourrait alors se situer autour de 25 M€.

2- Les Budgets Annexes

a- Les budgets de l'Eau et de l'Assainissement

L'évolution des ressources de l'Eau et de l'Assainissement est conditionnée par deux paramètres : les volumes d'eau potable distribués et le nombre d'abonnés. Historiquement, tant les consommations des professionnels que celles des ménages tendent à se réduire. Parallèlement, la croissance du parc immobilier génère une évolution modeste mais positive du nombre de clients assujettis à ces services, l'individualisation des contrats dans l'habitat collectif reste très modeste mais vient conforter cette tendance.

En 2021, les volumes d'eau facturés aux usagers (environ 2,92 Millions de m³) sur les 25 communes membres de la CABA et ceux vendus à la commune de Saint-Gérons ont été très légèrement inférieurs à 2020.

Les observations passées à savoir le fait que la CABA vend aujourd'hui moins d'eau à ses 56 000 habitants que ne le faisait le SIVM Aurillac-Arpajon au cours des années 1980 à environ 35 000 personnes sont plus que jamais d'actualité. L'évolution à la baisse de la consommation moyenne est donc considérable sur le moyen et long terme.

Face à ce constat, il convient de rappeler que les budgets de l'Eau et de l'Assainissement comportent plus de 80 % de charges fixes. Leur équilibre ne peut dès lors être assuré que par l'effet « prix ». Si les évolutions tarifaires adoptées par la CABA depuis plusieurs exercices ont permis de maintenir une très légère croissance tendancielle des ressources de ces deux budgets, les gains de gestion sont en large partie absorbés par l'inflation et l'évolution des charges de fonctionnement.

Pour l'usager, la problématique est toute autre puisqu'il consomme moins mais voit au mieux le montant de sa facture stagner. Au plan national, tous les services de l'eau et de l'assainissement sont confrontés à ce paradoxe et le niveau des investissements nécessaires au renouvellement des réseaux et installations de production et de traitement ne pourra être assumé par les collectivités sans que ne se dégagent de nouvelles sources de financement.

La CABA est aujourd'hui confrontée de manière très concrète à cet enjeu. Malgré les soutiens financiers très importants de l'Agence de l'Eau sur Souleyrie, le fléchage des crédits vers ces secteurs dans le cadre de la convention Cantal Développement ainsi que des subventions de l'Etat (FSIL, Plan de Relance, DETR), l'atteinte d'un équilibre financier raisonnable reste une gageure face aux investissements considérables qui restent à réaliser selon les données recensées dans les schémas directeur de l'eau et de l'assainissement. Les efforts faits depuis 2016 pour améliorer l'autofinancement ont permis de s'inscrire dans l'anticipation de ces enjeux.

Pour autant, conformément aux dispositions de l'article L.2224-2 du CGCT, il conviendra d'apprécier à l'avenir l'apport à titre exceptionnel d'un soutien financier du budget principal versé à ces deux budgets annexes de sorte que les investissements à conduire n'aboutissent pas à une augmentation du coût du service difficilement supportable pour l'usager.

Dans ce contexte, les augmentations tarifaires déjà adoptées pour 2022 par le Conseil Communautaire vont permettre une croissance raisonnable des produits sur les deux budgets.

En ce qui concerne l'exploitation des ouvrages, la télégestion est aujourd'hui pleinement intégrée dans le fonctionnement du service et permet un pilotage à distance via le logiciel de supervision. Grâce à ces outils les coûts de production (optimisation des consommations électriques, limitation des déplacements pour le contrôle des sites, régulation des anomalies et pannes, commande à distance) ont pu être maîtrisés au cours des dernières années. De nouvelles améliorations sont ainsi en cours ou projetées avec la mise en place de systèmes automatiques de détection des fuites ou l'automatisation du système de commande et de pilotage de la station de Souleyrie au terme de sa rénovation. Mais l'enjeu énergétique reste fort sur ces secteurs et le développement de systèmes intégrés de production permettant une large autoconsommation apparaît indispensable pour espérer une maîtrise durable des coûts domestiques notamment ceux attachés au traitement des eaux usées.

S'agissant de l'extension des zones desservies par les réseaux, et c'est un rappel durable, elles ne pourront être envisagées que par le reversement d'une partie de la Taxe d'Aménagement perçue par les communes. En effet, les besoins d'investissement à moyen terme, tant sur les réseaux existants que sur les systèmes de production et de traitement, font que les investissements sur fonds propres de la CABA se cantonneront aux seuls engagements définis par le Schéma Directeur comme cela a été le cas ces dernières années avec les maillages d'interconnexion qui ont été réalisés encore récemment depuis le grand réseau d'Aurillac vers Lacapelle Viescamp.

Les aides à l'investissement de l'Agence de l'Eau dans le cadre de son X^{ème} programme avaient connu une croissance appréciable et notamment un soutien particulièrement significatif (19 M€) avait été acquis pour la rénovation du système d'assainissement de Souleyrie. Il en avait été de même avec le dernier contrat de territoire Cantal Développement pour lequel la CABA avait fléchi une partie significative de son enveloppe sur les budgets de l'Eau et de l'Assainissement. Il sera donc attendu par la CABA que ces mêmes enjeux continuent à être pris en considération dans les futurs contrats.

Si l'intégration de la compétence GEMAPI en 2019 puis celle de la Gestion des Eaux Pluviales Urbaines (GEPU) à compter de 2022 va venir compléter l'action communautaire en faveur du grand cycle de l'eau, il convient de rappeler que ces deux politiques doivent être financées par le budget principal s'agissant de services publics administratifs.

La situation financière satisfaisante du **Budget de l'Eau** avait permis d'aboutir à un désendettement quasi total au début des années 2010. Depuis, la croissance des investissements n'a été possible qu'en mobilisant davantage de nouveaux prêts bancaires de sorte que l'encours atteint aujourd'hui près de 6,2 M€. L'année 2021 marque cependant une pause dans cette tendance puisque ce chiffre est inférieur de 0,6 M€ à celui constaté fin 2020.

L'épargne brute dégagée en 2021 devrait s'établir autour de 1,66 M€. Ce niveau d'autofinancement reste très élevé et un peu supérieur à celui de 2020. Pour autant les importants projets envisagés pour 2022 devraient justifier un nouveau recours à l'emprunt. Dans ce cadre, le plan pluriannuel d'investissement est construit afin de garantir que l'endettement ne puisse excéder à terme un plafond situé autour de 8 M€. Aussi, il paraît important, face aux enjeux futurs, de tout faire pour que l'autofinancement minimal ne descende en aucun cas en-dessous d'une valeur minimale de 1 M€ mais plutôt qu'il soit stabilisé à hauteur de 25 % des ressources réelles.

Le tableau ci-après montre l'évolution des recettes et des dépenses réelles de fonctionnement, et donc de la CAF sur les trois dernières années :

Budget Eau (en M€)	2019	2020	2021
Recettes Réelles de fonctionnement	7,065	7,087	7,133
Dépenses Réelles de fonctionnement	5,351	5,524	5,469
CAF	1,714	1,563	1,664

Le programme pluriannuel de reprise des branchements en plomb engagé depuis de nombreuses années va se poursuivre avec des actions ponctuelles sur l'ensemble du territoire communautaire. Il se cantonnera prioritairement aux raccordements liés aux reprises complètes du réseau de desserte et à ceux attachés à des déplacements de compteurs en limite de domaine public.

Parallèlement, plusieurs nouveaux chantiers seront programmés sur différentes communes en lien avec des réhabilitations des réseaux d'assainissement (eaux usées et eaux pluviales) et des voiries afin d'en minimiser les coûts.

Alors que s'achève la rénovation des trois cuves du château d'eau de Coissy, des travaux découlant du Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable seront également entrepris en 2022 avec, notamment, la reprise de la chambre des vannes de Clavières et la séparation des réseaux d'amenée à celle-ci depuis les puits et les galeries de Velzic.

Enfin, plusieurs opérations de régularisations des périmètres de captage (DUP) se poursuivent et pourraient générer des opérations foncières et des travaux de rénovation de ces ouvrages.

Le tableau ci-après reprend les bilans de la section d'investissement tirés des comptes administratifs des trois dernières années :

Budget Eau (en M€)	2019	2020	2021
Recettes Réelles d'investissement	2,461	2,620	1,516
Dépenses Réelles d'investissement	2,639	1,871	2,691

L'exécution budgétaire 2021 du **Budget de l'Assainissement** devrait permettre de dégager un autofinancement particulièrement significatif (autour de 1,7 M€) quoiqu'un peu inférieur à celui de 2020. L'encours de la dette (6,8 M€) n'a que légèrement progressé en 2021, et ce malgré les investissements importants réalisés sur la station de Souleyrie. Cette situation est cependant un peu en trompe l'œil puisque ce sont les avances sur subventions perçues en 2020 et 2021 qui ont permis de retarder le déblocage des emprunts qui va massivement intervenir en 2022.

Le réseau de chaleur de Souleyrie qui après un arrêt technique assez long a retrouvé sa pleine opérationnalité est une source pérenne de recettes supplémentaires pour le service alors que l'amortissement de cet investissement touche à sa fin. Fin 2021, le contrat d'exploitation de l'incinérateur de boues a été renouvelé, cette charge de fonctionnement sera comparable à tonnage équivalent à ce qu'elle était auparavant sachant que le renouvellement de la cuve du four qui sera réalisé en 2022 est un investissement qui a pu bénéficier de soutiens financiers

importants de la part de l'État. Ce sujet s'inscrit également en complémentarité du projet de l'unité de méthanisation qui doit être implantée sur ce même site. Celui-ci générera grâce à une première valorisation des boues des ressources supplémentaires pour ce budget qui conjuguées à la formalisation de contrats d'apport pour les professionnels permettront de mieux maîtriser l'évolution attendue des coûts de fonctionnement de la nouvelle installation. En effet, par sa taille et les volumes beaucoup plus importants qu'elle garantit de pouvoir traiter, cet équipement va engendrer des charges nouvelles liées aux emplois supplémentaires et aux produits de traitement.

Le tableau ci-après montre l'évolution des recettes et des dépenses réelles de fonctionnement, et donc de la CAF sur les trois dernières années :

Budget Assainissement (en M€)	2019	2020	2021
Recettes Réelles de fonctionnement	4,815	5,039	5,144
Dépenses Réelles de fonctionnement	3,075	3,095	3,416
CAF	1,740	1,944	1,728

Conformément aux accords souscrits avec l'État, les travaux consacrés à la mise aux normes du système d'épuration de Souleyrie qui vont s'étaler jusqu'en 2023 bénéficient de taux de subvention significatifs (80 % pour les études, 60 % pour les travaux) de la part de l'Agence de l'Eau auxquels se sont ajoutés notamment sur la partie « réseau » de ce projet des soutiens de l'État (DSIL, DETR) et du Département. Malgré cela le reste à charge pour le budget de l'Assainissement reste très conséquent : plus de 10 millions d'euros couvert par un prêt de 8 millions d'euros sur 25 ans et par la mobilisation de fonds propres sur la durée totale de l'opération.

Parallèlement, le système d'assainissement du bourg de Mandailles-Saint-Julien ont débuté en 2021 (réseaux) et vont se poursuivre sur 2022 (STEP). Quant à l'aménagement de la nouvelle STEP à Vézac, les études et la réalisation des réseaux vont débuter en 2022 après que les acquisitions foncières ont été réalisées.

Enfin, deux autres opérations sont projetées, d'une part la suppression de la STEP de Belbex dont les effluents peuvent désormais être refoulés vers Souleyrie et l'extension de la STEP d'Esban afin de s'adapter aux évolutions des volumes à traiter après la mise en service de la ZAC de la Sablière et les dernières installations d'entreprises projetées sur la ZAC d'Esban.

Le tableau ci-après reprend les bilans de la section d'investissement tirés des comptes administratifs des trois dernières années :

Budget Assainissement (en M€)	2019	2020	2021
Recettes Réelles d'investissement	0,701	8,516	6,310
Dépenses Réelles d'investissement	2,470	3,101	12,456

Les dépenses réalisées en 2021 ont été particulièrement importantes et ont concerné quasi exclusivement la mise aux normes du système d'assainissement de Souleyrie.

b- Le budget annexe des TDMA

Au début des années 2010, le budget des TDMA a été profondément affecté dans ses équilibres par les conséquences de la fermeture du CET de Tronquières et la nécessité de procéder à l'exportation de l'ensemble des déchets ultimes (OMr et DIB) vers le site de Montech. Puis, à partir de 2017, les prestations de tri des déchets recyclables en multi-matériaux ont du être confiées au SYDED du Lot qui accueille désormais ces produits sur son site de Saint-Jean La Gineste.

Les tarifs proposés, tout comme ceux obtenus lors du renouvellement des marchés de traitement des ordures ménagères et des produits des déchetteries, avaient garanti jusqu'alors une certaine stabilité de ces coûts. Mais aujourd'hui, ce secteur est confronté à l'augmentation de la TGAP qui a débuté en 2018 et devrait atteindre son paroxysme en 2025. Ainsi, le tarif de cette taxe perçue par l'État est déjà passé de 24 €/t en 2018 à 45 €/t en 2022 et doit être porté à 65 €/t en 2025.

Face à cette situation, le Conseil Communautaire a fait le choix de relever progressivement le taux de la TEOM jusqu'à le porter en 2020 à 10,25 %, ce qui reste une valeur comparable au taux moyen national des collectivités de taille équivalente à la CABA et même à ceux des territoires voisins. Cependant, l'équilibre financier acceptable que permettait de retrouver cette mesure ne pourra supporter les nouvelles évolutions attendues de la fiscalité prélevée par l'État.

Le tableau ci-après montre l'évolution des recettes et des dépenses réelles de fonctionnement, et donc de la CAF sur les trois dernières années :

Budget TDMA (en M€)	2019	2020	2021
Recettes Réelles de fonctionnement	7,873	8,401	8,972
Dépenses Réelles de fonctionnement	7,422	7,481	8,107
CAF	0,451	0,920	0,865

L'autofinancement prévisionnel dégagé lors de l'exercice 2021 (0,865 M€) est en légère diminution par rapport à 2020, du fait de l'augmentation des charges à caractère général payées en 2021. L'objectif fixé de dégager un niveau d'épargne brute minimal compris entre 0,8 et 1 M€ sera donc juste atteint cette année. En revanche, d'endettement de ce budget s'est un peu résorbé, l'encours s'établissait à 5,6 M€ à la fin 2021 contre 6,3 M€ fin 2020.

Sur la période à venir, les tendances qu'il est possible de dégager restent soumises à de nombreux aléas mais quelques certitudes peu satisfaisantes sont à anticiper et notamment l'augmentation du coût du traitement des déchets recyclables et non recyclables, l'impact technique et organisationnel de l'extension des consignes de tri, l'évolution exponentielle de la TGAP et la variation erratique des prix de reprise.

Toutes choses égales par ailleurs, ce contexte génère un effet ciseau du fait de l'augmentation des charges que ne peut compenser la dynamique actuelle des recettes. Certes plusieurs investissements importants (déchettes) ont été en partie réalisés mais le renouvellement régulier des équipements (PAV, matériel roulant) restera indispensable d'autant que la mise en place de l'extension des consignes de tri va modifier les volumes respectifs des OMr et des déchets recyclables. Ceci conduira à une nouvelle répartition du parc de bacs et de conteneurs.

De fait, les charges d'exploitation projetées pour 2022 devraient encore être en progression alors même que la réduction limitée et parfois erratique des volumes traités ne peut permettre de dégager de réelles marges de manœuvre. Pour garantir l'équilibre budgétaire de ce service, il est très probable qu'une nouvelle augmentation du taux de TEOM soit nécessaire.

Au niveau de l'investissement, des financements importants ont pu être mobilisés (FSIL, DETR, FNADT et Département) pour permettre la restructuration du site de l'Yser. Parallèlement, l'amélioration des fonctionnalités des points d'apports volontaires ainsi que la conteneurisation enterrée dans les zones urbaines denses se poursuivent.

Le tableau ci-après reprend les bilans de la section d'investissement tirés des comptes administratifs des trois dernières années :

Budget TDMA (en M€)	2019	2020	2021
Recettes Réelles d'investissement	2,092	1,334	1,620
Dépenses Réelles d'investissement	1,113	2,495	2,263

Dans le cadre du suivi post exploitation du CET de Tronquières, les services communautaires continuent à assurer régulièrement l'entretien général du site ainsi que la maintenance de ses installations de traitement des biogaz et des lixiviats. Ces coûts ne pèsent cependant pas sur les charges actuelles grâce à la provision constituée à cette fin avant la fermeture du site. La réalisation d'un parc photovoltaïque sur cette importante emprise est envisagée dans les prochaines années. Selon le modèle économique retenu, ce projet pourrait apporter de nouvelles ressources financières bien utiles pour ce budget.

c- Le budget annexe du PLIE

Depuis de très nombreuses années, le PLIE bénéficiait d'un cadre contractuel pluriannuel avec le FSE. Cependant les retards de paiement de ce fonds européen se sont accumulés de sorte que ce sont aujourd'hui plus de 2 ans d'arriérés qui sont constatés dans la perception des recettes. Même si les règles de comptabilité exigent un rattachement des produits et des charges à l'exercice concerné, ce décalage rend difficile la lisibilité des ressources affectées à un exercice. Le résultat d'exploitation de 2021 devrait ressortir autour de 9,7 k€.

Le tableau ci-après montre l'évolution des recettes et des dépenses réelles de fonctionnement, et donc de la CAF sur les trois dernières années :

Budget PLIE (en M€)	2019	2020	2021
Recettes Réelles de fonctionnement	0,472	0,472	0,526
Dépenses Réelles de fonctionnement	0,467	0,434	0,578
CAF	0,005	0,038	-0,052

Pour mémoire, le Budget Principal de la CABA était le second financeur du PLIE après l'Union Européenne avec une subvention versée de 150 k€ en 2021, somme à laquelle il convient d'ajouter les prestations en nature (locaux, moyens logistiques...) fournies par la collectivité et estimées à près de 17 k€.

En matière de gestion, les actions ont été traitées tant en mode « marché » qu'en mode « subvention ». Ces différents cadres juridiques permettaient de confier à des prestataires

spécialisés la conduite des actions en faveur du public concerné par les mesures du PLIE. Chacune apporte des garanties spécifiques aux structures porteuses et exige d'elles la meilleure efficacité dans leur accompagnement des publics cibles.

Il est à noter que les contrôles réalisés très régulièrement par les autorités européennes ont toujours mis en avant l'excellente gestion des crédits délégués et la qualité des actions réalisées. De ce fait, la CABA a pu non seulement bénéficier pleinement des crédits de la réserve de performance attaché aux fonds structurels mais aussi obtenir des montants supplémentaires significatifs dans le cadre de redéploiements de crédits à l'échelle nationale ou régionale. Ces montants ont ainsi permis de poursuivre les mesures engagées par le PLIE sur l'année 2021 et éviter toute rupture dans l'accompagnement des bénéficiaires.

En tout état de cause, la gestion communautaire du PLIE va cesser puisque dans le cadre du programme FSE 2021-2027, le Département devient le seul organisme intermédiaire à l'échelle du Cantal. Si la CABA a donné son accord au Conseil Départemental pour une telle organisation, ce dernier a pris l'engagement moral d'une continuité forte et d'une action au moins égale à celle existante sur le territoire communautaire. Dans ce contexte, le budget 2022 du PLIE ne comprend que les soldes des conventions et des marchés en cours et non encore apurés ainsi que les charges attachées à la production des bilans de fin de gestion. Il est cependant peu probable que toutes les sommes à percevoir de l'Union Européenne puissent être encaissées avant la fin de l'exercice car une partie d'entre elles est attachée à l'achèvement des contrôles exercés par l'autorité de gestion.

d- Le budget annexe des Campings Communautaires

Le chiffre d'affaires global réalisé en 2021 par les campings communautaires est en augmentation par rapport à 2020 (+15%) mais il est loin d'avoir retrouvé son niveau d'avant crise sanitaire. L'annulation du festival Éclat pour la deuxième année consécutive n'a notamment pas permis le remplissage habituel des campings durant cette période.

Dans ce contexte, la subvention de fonctionnement qui est allouée à ce secteur par le Budget Principal au titre des contraintes d'exploitation a cependant pu être diminuée passant de 160 000 € en 2020 à 100 000 € en 2021.

Pour 2022, il est projeté que la participation du Budget Principal puisse se maintenir au niveau de 2021 même si les incertitudes quant à la fréquentation touristique ou aux grands événements estivaux restent encore fortes. Ce choix se justifie d'autant plus que le résultat 2021 est faible et qu'un fonds de roulement plus satisfaisant doit être reconstitué.

Le tableau ci-après montre l'évolution des recettes et des dépenses réelles de fonctionnement, et donc de la CAF sur les trois dernières années :

Budget Campings (en M€)	2019	2020	2021
Recettes Réelles de fonctionnement	0,274	0,269	0,231
Dépenses Réelles de fonctionnement	0,212	0,197	0,205
CAF	0,062	0,072	0,026

En matière d'investissement, le projet de restructuration du camping de l'Ombrade est désormais bien engagé. Il prévoit l'implantation d'une aire permanente de camping-car et d'Habitations Légères de Loisirs (HLL), en sus de la restructuration complète des espaces

dédiés aux tentes et caravanes et des locaux d'accueil. Les travaux vont s'étaler jusqu'à fin 2022.

Ce programme ne peut cependant être réalisé qu'avec un concours financier exceptionnel du Budget Principal en sus des aides significatives déjà obtenues (1,65 M€).

Le tableau ci-après reprend les bilans de la section d'investissement tirés des comptes administratifs des trois dernières années :

Budget Campings (en M€)	2019	2020	2021
Recettes Réelles d'investissement	0,190	0,040	0,523
Dépenses Réelles d'investissement	0,062	0,107	0,424

e- Le budget annexe des Transports Urbains

Le produit du Versement Mobilité (VM) perçu en 2021 (2,8 M€) retrouve une réelle dynamique. S'il est assez logiquement sensiblement supérieur à celui de 2020 (2,6 M€) année marquée par des périodes de chômage partiel (donc non cotisé au VM) durant les périodes de confinement ou attachées à des suspensions administratives d'activité du fait des mesures sanitaires, il est également plus élevé que celui de 2019 (2,7 M€).

Cette dynamique aurait même pu être encore plus forte sans les effets qu'a eue l'évolution du seuil d'assujettissement au Versement de Transport qui est passé de 9 à 11 salariés en début de législature. Ainsi, la Loi de Finances pour 2020 avait plafonné à 48 M€ la compensation versée par l'État, montant qui représentait environ la moitié de l'enveloppe de 2019 qui était elle-même inférieure à la réalité des pertes de ressources engendrées par cette mesure. Pour 2022, cette compensation réduite devrait néanmoins rester stable.

Côté charges, en 2021, la rémunération de l'exploitant, la SA-SPL STABUS prévue dans le nouveau contrat OSP a été ajustée en fonction des kilomètres réels parcourus et du nombre de courses TPRM réalisées. La nouvelle ligne mise en service pour desservir la zone commerciale de la Sablière à compter du mois de mai 2021 ainsi que des navettes estivales ont fait évoluer l'offre produite et donc accru la contribution versée par la CABA. De plus, l'impact des indices de revalorisation des prix a été non négligeable et se situe autour de +2%.

Pour mémoire, la participation du Budget Principal a été de 700 k€ en 2020 et de 730 k€ en 2021 soit une baisse de - 100 k€ par rapport à 2019. En 2021, la hausse de 30 000 € correspond à la participation de la Ville d'Aurillac pour la navette gratuite qui est déduite des attributions de compensation. L'autofinancement prévisionnel (488 k€) reste fortement impacté par la baisse des recettes commerciales et l'augmentation des charges sachant qu'il s'élevait à 885 k€ en 2019. Il faut également rappeler que l'État a compensé la perte des recettes commerciales par une avance de trésorerie qui n'a donc pas d'impact sur le résultat de fonctionnement.

Le tableau ci-après montre l'évolution des recettes et des dépenses réelles de fonctionnement, et donc de la CAF sur les trois dernières années :

Budget Transports Urbains (en M€)	2019	2020	2021
Recettes Réelles de fonctionnement	5,458	4,772	5,166
Dépenses Réelles de fonctionnement	4,573	4,307	4,678
CAF	0,885	0,465	0,488

Sur le plan des ressources, la législation plafonne le taux de VM des collectivités de moins de 100 000 habitants à 0,6% qui est le taux appliqué à la CABA. Ces possibilités de faire évoluer cette ressource sont donc réduites sauf à s'engager dans la mise en œuvre d'un réseau de transports collectifs en site propre (TCSP). Permettant alors de la porter à 0,90%. Pour autant, les contraintes et les investissements induits par la contrepartie technique qui est exigée ont conduit, en concertation avec les communes d'Aurillac et d'Arpajon-sur-Cère, à privilégier une autre voie de majoration possible. Cette dernière reposait sur le classement en communes touristiques de tout ou partie du territoire communautaire. Cette procédure est aujourd'hui finalisée et offre donc un pouvoir de taux sur les prochaines années.

Il est malheureusement nécessaire de constater que la progression du produit de VM qui traduit également la dynamique de la masse salariale taxable sur le territoire communautaire ne suffit pas à compenser la contraction des recettes commerciales. Le déséquilibre constitue un risque externe sur la capacité que peut avoir la collectivité à stabiliser l'offre et à fortiori à la développer.

En tout état de cause, l'équilibre pérenne du service passe d'abord par une maîtrise des coûts et par une réévaluation de l'offre de transport. Cette question avait été traitée en 2017 et a abouti à la mise en place d'une restructuration du réseau au 1^{er} septembre 2017.

Début 2016, la tarification sociale a été revue et une tarification solidaire a été mise en place. Elle permet plus de progressivité dans la participation des usagers aux coûts du service. Elle avait également pour objectif d'améliorer le taux de récupération de la TVA ce qui est aujourd'hui satisfait au terme d'une procédure fiscale qui a largement mobilisé les services financiers et juridiques. Dans ce cadre, le traitement de cette taxe ne soulève plus de difficultés et ne constitue plus un risque financier de sorte que les provisions constituées à cette fin ont été reprises.

En 2022, la mise en service du Pôle d'Échange Intermodal va impacter l'offre de service et des adaptations importantes devront être traitées en maîtrisant les évolutions des coûts de fonctionnement qu'elles engendrent.

Le projet de système de billettique intégrée a été finalisé en 2021 et qui a pu être mis en place au 1^{er} janvier 2022. Grâce à ses capacités d'interface avec le dispositif Oûra, cet investissement bénéficie d'une subvention très importante de la Région dans le cadre du CPER. Il va également permettre de disposer enfin de statistiques fiables et fines sur la fréquentation des réseaux, données qui seront d'une particulière importance pour apprécier les orientations à donner à la restructuration à venir du réseau.

Dans cette perspective, le remplacement d'une partie importante du parc de véhicules a été réalisé en 2017 et a porté sur l'acquisition de deux navettes électriques, d'un bus de 12 mètres, de deux midi-bus, de quatre véhicules low entry et d'un véhicule TPMR. De plus, afin de satisfaire une demande croissante en faveur d'un mode de déplacement doux, une quarantaine de vélos électriques a été achetée. En 2021 cette politique de renouvellement de matériel s'est poursuivie, 2 bus low-entry ont été achetés et 2 bus hybrides commandés.

En 2022, il est prévu de poursuivre l'acquisition de nouveaux véhicules (3 bus thermiques) ainsi que des vélos à assistance électrique en libre-service.

Le tableau ci-après reprend les bilans de la section d'investissement tirés des comptes administratifs des trois dernières années :

Budget Transports Urbains (en M€)	2019	2020	2021
Recettes Réelles d'investissement	0,116	0,673	0,050
Dépenses Réelles d'investissement	0,441	0,238	1,029

f- Le budget annexe de l'Aéroport

Ce budget a également été très impacté par la crise sanitaire. Même si contrairement à 2020, il n'y pas eu de fermeture de la plateforme aéroportuaire en 2021, le trafic aérien a été largement réduit.

Pour autant, les charges de fonctionnement de 2021 ont été largement supérieures à celles de 2020 que ce soit au niveau des charges à caractère général ou des charges de personnel. En effet, les charges relatives au contrat de sécurité à l'embarquement ou encore les produits de dégivrage sont étroitement corrélés à l'activité aéroportuaire.

Si les recettes commerciales ont un peu rebondi, les reversements par la DGAC de la taxe passager se sont effondrés de sorte que pour assurer l'équilibre budgétaire minimal il a été nécessaire que les participations du Département et du Budget Principal de la CABA (qui avaient été ramenées à zéro sur 2020), soient portées à 220 000 € pour chaque collectivité en 2021. Sur le plan financier des avances de trésorerie ont été versés par la DGAC en 2020 et 2021 pour respectivement 213 661 € et 469 753 €, ces montants étant traités comptablement comme des emprunts, ils n'ont pas eu d'impact sur les recettes de fonctionnement mais constituent une dette qui est gagée sur les produits futurs de la taxe passager.

Néanmoins dans le cadre du dispositif mis en place par l'État pour compenser les pertes de recettes subies en 2020 par les services publics locaux exploités en régie, une dotation exceptionnelle de 582 k€ a été perçue en fin d'exercice de sorte que l'autofinancement qui avait été négatif en 2020 devrait se situer autour de 431 k€.

En tout état de cause, l'année 2022 devrait encore être largement impactée par les effets de la crise sanitaire au moins sur le premier semestre. Alors que les charges devraient être équivalentes à celles de 2021, l'évolution positive des recettes commerciales ne suffirait pas à équilibrer le budget. Cependant grâce au résultat de 2021, les participations demandées au budget principal de la CABA et au Département devraient pouvoir se situer entre 100 et 150 k€.

Le tableau ci-après montre l'évolution des recettes et des dépenses réelles de fonctionnement, et donc de la CAF sur les trois dernières années :

Budget Aéroport (en M€)	2019	2020	2021
Recettes Réelles de fonctionnement	1,668	0,946	1,852
Dépenses Réelles de fonctionnement	1,254	1,171	1,421
CAF	0,414	-0,225	0,431

Les investissements matériels porteront essentiellement sur le renouvellement et la mise en service de la rampe d'approche en piste 15, le changement du pupitre informatisé de la tour en lien avec la réhabilitation de cette dernière, le déplacement du TNL (Télémètre Nuages Laser) et l'achat d'une tondeuse.

Le tableau ci-après reprend les bilans de la section d'investissement tirés des comptes administratifs des trois dernières années :

Budget Aéroport (en M€)	2019	2020	2021
Recettes Réelles d'investissement	0,495	0,314	0,470
Dépenses Réelles d'investissement	0,600	0,076	0,057

g- Le budget annexe du Centre Aquatique

Les charges et les produits liés à l'exploitation du Centre Aquatique ont été isolés dans un budget annexe à compter de l'exercice 2015. Afin d'assurer l'équilibre de ce service, le Budget Principal lui verse une subvention de fonctionnement (sans que cela ne change la structure ou la valeur des coûts de ce service).

Les fermetures successives de cet équipement en 2020 et 2021 dans le cadre des mesures sanitaires édictées par l'État ont largement fait chuter le niveau de ses recettes commerciales. En effet, celles-ci se sont élevées à 253 k€ en 2021 contre 559 k€ en 2019 avant la crise. Par conséquent, la participation du budget principal a dû être significativement augmentée sur les 2 derniers exercices. Malgré ces mesures d'urgence, le niveau de l'autofinancement déjà modeste n'a pu être maintenu.

Pour 2022, constatant une reprise de la fréquentation depuis la rentrée scolaire 2021, les recettes commerciales sont attendues en augmentation. En tout état de cause, il sera nécessaire de maintenir la subvention du Budget Principal au même niveau qu'en 2020 et 2021 afin de reconstituer les marges de manœuvre de ce budget annexe.

Le tableau ci-après montre l'évolution des recettes et des dépenses réelles de fonctionnement, et donc de la CAF sur les trois dernières années :

Budget Centre Aquatique (en M€)	2019	2020	2021
Recettes Réelles de fonctionnement	1,365	1,308	1,241
Dépenses Réelles de fonctionnement	1,295	1,234	1,211
CAF	0,070	0,074	0,030

En investissement, divers projets d'ampleur, cependant limitée, sont identifiés dont l'aménagement d'espaces extérieurs et des parkings, la réfection de la patageoire et du pédiluve extérieurs, l'aménagement de l'espace d'accueil et la réalisation d'un espace de stockage.

Le tableau ci-après reprend les bilans de la section d'investissement tirés des comptes administratifs des trois dernières années :

Budget Centre Aquatique (en M€)	2019	2020	2021
Recettes Réelles d'investissement	0,161	0,267	0,053
Dépenses Réelles d'investissement	0,119	0,266	0,188

h- Le budget annexe des Zones d'Activités Economiques

La loi NOTRe du 7 août 2015 a supprimé la mention de l'intérêt communautaire pour les zones d'activités économiques (ZAE) à compter du 1^{er} janvier 2017. Ainsi, par délibération n° 2016/155, le Conseil communautaire a approuvé la création d'un nouveau budget annexe intitulé « Zones d'Activités Économiques ».

Jusqu'en 2020, ce budget regroupait les ZAE situées sur les communes de Jussac et de Saint-Paul des Landes. Les opérations comptables ont ainsi constaté des charges d'intérêt d'emprunt, des taxes foncières et les aménagements mais également des ventes sur les deux zones.

En 2021, ce budget a également retracé les études relatives au projet de création de la ZAE Salavert.

Pour 2022, ce budget va intégrer les travaux restant à effectuer en dépenses sur les zones de Jussac et Saint Paul des Landes et va s'équilibrer avec la valeur commerciale des parcelles restantes cessibles.

Dans les faits, ce budget pèse sur la trésorerie de la CABA jusqu'à la vente de l'ensemble des lots mais la situation du fonds de roulement global de notre collectivité permet de supporter cet impact sans avoir à recourir à un emprunt spécifique, ce qui limite ainsi les charges financières qui seraient à intégrer dans les prix de production.

Il est rappelé que jusqu'alors les ZAE communautaires (Baradel-le Bousquet, les 4 chemins) faisaient l'objet de concessions qui étaient gérés par la SEBA15 tout comme celle encore en cours d'Esban. De fait les travaux liés à l'aménagement des dernières plateformes de cette ZAC qui sont projetées pour 2022 ne sont pas retracées dans ce budget annexe mais dans les comptes de la concession. Ces contrats donnent lieu annuellement à un exposé des CRAC qui sont alors soumis à l'approbation du Conseil.

III – LE PLAN PLURIANNUEL D’INVESTISSEMENT

Pour chaque secteur, le présent PPI s'attache à définir un objectif d'autofinancement minimal et un niveau d'endettement acceptable tout en essayant de formaliser les nécessités de renouvellement des investissements existants puis d'identifier les projets nouveaux susceptibles d'être portés à court et moyen terme par la collectivité.

Dans cette ambition, l'appréciation des ressources externes est un sujet souvent difficile à appréhender. Certes, au cours des dernières années, les grands programmes de contractualisation ont permis d'anticiper une valeur probable des subventions pouvant être perçues par la CABA. Ainsi, la quasi-totalité des projets en cours sont inscrits dans les conventions souscrites avec l'Europe, l'État, la Région et le Département mais toutes ces programmations arrivent simultanément à expiration ce qui constitue tant une contrainte qu'une opportunité. De plus, ce cadre doit être tempéré par le développement des « appels à projets » qui bouleversent très largement les calendriers des actions pouvant être initiées par les collectivités. Face à cette pratique qui se substitue de plus en plus aux lignes sectorielles ou aux fonds généralistes, il devient nécessaire d'avoir un stock de dossiers prêts à être lancés mais qui ne le seront qu'à la condition d'intégrer ces nouvelles mises en concurrence et d'obtenir dans ce cadre les soutiens financiers attendus. De même, l'éligibilité au FSIL ou à la DETR des différents investissements ne peut être préjugée malgré la formalisation d'un CRTE, d'autant que les attributions de ces aides restent annuelles.

Il convient donc d'être en capacité de profiter de ces différentes opportunités tout en planifiant les grands projets d'investissement propres au territoire mais ne s'inscrivant pas dans les stratégies régionales, nationales voire européennes. Cela peut se traduire dans certains cas par une stratégie de décalage ou d'anticipation de telle ou telle action du PPI pour en faire performer le plan de financement.

Le PPI est développé pour les 6 budgets les plus importants en volume budgétaire soit le budget Principal et les budgets annexes de l'Eau, de l'Assainissement, des TDMA, des Campings et des Transports Urbains. Au-delà des investissements en cours, il vise à identifier l'impact du projet de territoire.

1- Le Budget Principal

Comme évoqué précédemment dans ce même rapport, il paraît important de maintenir le niveau d'autofinancement du Budget Principal au-delà de 3,5 M€ pour assurer un volume et un financement de ses investissements qui soient suffisant. Au 31/12/2021, le taux d'épargne brute prévisionnel devrait se situer autour de 13 % (la zone d'alerte étant atteinte en deçà de 10 % et la situation devenant vraiment critique sous les 8 %).

Le niveau des investissements a été très élevé en 2021. Cela tenait du fait que la réalisation du Pôle d'Echange Intermodal qui représentait un investissement important (15 M€) et que certaines opérations qui n'avait pu s'achever ou être engagées en 2020 du fait de la crise sanitaire faisait l'objet de reports.

Les opérations programmées à ce jour et qui sont intégrées dans le PPI ont été listées dans le tableau ci-après :

	Réalisation antérieures	CA 2021	RAR 2021	BP 2022	2023	2024	2025	2026	Reste à payer après 2026	TOTAL PROJET
BUDGET PRINCIPAL										
Renouvellement matériel et projets courants		1 372 000	1 240 000	1 948 000	1 500 000	1 500 000	1 500 000	1 500 000		10 560 000
PEI	2 700 000	9 900 000		2 400 000						15 000 000
AEROPORT RENOVATION THERMIQUE TOUR CONTRÔLE		46 000	340 000							386 000
MOE BATIMENTS AEROPORT				400 000						400 000
AEROGARE					1 000 000	800 000				1 800 000
BATIMENTS SSLIA - AEROCLUBS							1 300 000			1 300 000
RENOVATION PISTE ET TAXIWAYS								1 500 000		1 500 000
TERRAINS FAMILIAUX GENS DU VOYAGE				50 000	50 000	50 000	50 000	50 000		250 000
LASCELLES CHALETS			300 000							300 000
TOUR DU LAC		170 000	290 000	345 000	500 000					1 305 000
PUECH DES OUILHES		130 000		175 000						305 000
PROMENADE GOLF		195 000	106 000							301 000
ETUDE SCHEMA DE MOBILITE				100 000	150 000					250 000
IMMEUBLE LA PAIX	107 000	1 280 000	40 000	250 000	400 000					2 077 000
IMMEUBLE LES CARMES				400 000		3 000 000				3 400 000
CTC - PROGRAMMISTE	30 000	8 000	22 000							60 000
CTC EXTENSION RENOV THERM				300 000	1 700 000					2 000 000
NOUVELLES COMPETENCES GRAND CYCLE DE L'EAU				900 000	900 000	900 000	900 000	900 000		4 500 000
PASSERELLE MANDAILLES			360 000							360 000
BOULODROME				300 000	800 000	500 000				1 600 000
MOBILITES DURBLES COMMUNAUTAIRES					100 000	200 000	200 000			500 000
PARTICIPATION SOCIETE ENERGIE (METHANISEUR)					500 000					500 000
CONTRIBUTION ZAE SALAVERT					300 000	300 000	300 000	300 000		1 200 000
PRISME / CENTRE CONGRES						200 000	200 000	200 000		600 000
REFUGE SPA							150 000			150 000
POLE ATTRACTIVITE TOURISTIQUE							100 000	1 000 000	4 000 000	5 100 000
DSC AURILLAC		250 000	425 000	250 000	250 000	250 000	250 000			1 925 000
SOUTIEN TERRITORIAL AUX COMMUNES				250 000	250 000	250 000	250 000	250 000		1 250 000
SOUTIEN - TERRAINS ECONOMIQUES AMENAGES			50 000	250 000	250 000	250 000	250 000	250 000		1 300 000
RN 122	569 000	345 000	86 000							1 000 000
NPNRU				341 000	359 000	300 000				1 000 000
OPAH 2017-2021 / OPAHRU 2021-2024	670 000	275 000	341 000	100 000	100 000	100 000				1 586 000
NOUVELLE OPAH					320 000	320 000	320 000	320 000		1 280 000
HABITAT JEUNE		160 000								160 000
SUBV INVT B.A. EAU et ASSAINIS		400 000		250 000	200 000	150 000	100 000	50 000		1 150 000
SUBV INVT B.A. CAMPINGS		200 000		100 000	100 000					400 000
SUBV INVT B.A. CENTRE AQUATIQUE					100 000	300 000	300 000			700 000

AXE 1	DEVELOPEMENT ECO
AXE 2	DEVELOPEMENT DURABLE
AXE 3	ATTRACTIVITE

Les tableaux ci-dessous présentent l'équilibre de la section d'investissement jusqu'en 2026 avec les projets listés avec comme hypothèse un taux de Foncier Bâti de 2% à partir de 2022.

	Prospective					
	2021	2022	2023	2024	2025	2026
FCTVA (art 10222)	2 205 682	1 689 940	844 806	1 181 088	811 998	935 028
Emprunts	5 000 000	7 153 145	6 031 501	5 548 210	3 959 277	4 223 891
Autres recettes	1 519 093	5 858 304	2 070 794	1 830 794	800 794	1 090 794
Total des recettes réelles d'investissement	8 724 775	14 701 389	8 947 101	8 560 092	5 572 069	6 249 713

Sous-total dépenses d'équipement	14 731 000	12 709 000	9 829 000	9 370 000	6 170 000	6 570 000
Remboursement capital de la dette	2 580 794	2 881 032	2 891 568	2 950 322	3 132 180	3 408 210
Autres dépenses d'investissement	153 000	0	0	0	0	0
Capacité d'investissement résiduelle	255 206	0	0	0	0	0
Total des dépenses réelles d'investissement	17 874 389	15 590 032	12 720 568	12 320 322	9 302 180	9 978 210

Capital Restant Dû cumulé au 31/12	20 250 083	24 522 195	27 662 128	30 260 016	31 087 113	31 902 794
Epargne brute	3 710 989	3 888 642	3 773 467	3 760 230	3 730 111	3 728 497

La projection des investissements montre que les programmes 2021 et 2022 sont importants puis les montants reviennent sur des niveaux plus supportables.

Les emprunts nouveaux à mobiliser vont progressivement impacter fortement la section d'investissement. En effet, si le capital restant dû atteint 32 M€ fin 2026, cela se traduira par une durée de désendettement de 8,6 années soit au-delà du seuil critique.

2- Le Budget de l'Eau

Sur ce budget, les investissements à prévoir sur les années à venir seront encore importants. De ce fait, l'objectif est de maintenir un niveau d'autofinancement autour de 1,5 M€.

Avec l'approbation du Schéma Directeur de l'Alimentation en Eau Potable (SDAEP), les projets de ce budget devraient bénéficier prioritairement des aides de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne. Les investissements prioritaires seront donc ceux inscrits dans ce schéma. Les rénovations de réseaux seront réalisées soit en fonction de leur ancienneté et leur taux de fuite soit par rapport à la qualité de leurs matériaux (branchements en plomb, canalisations en fibre d'amiante, vieux PEHD).

Les opérations programmées à ce jour et qui sont intégrées dans le PPI ont été listées dans le tableau ci-après :

	CA 2021	RAR 2021	BP 2022	2023	2024	2025	2026	TOTAL PROJET
EAU								
Renouvellement matériel et projets courants	630 000	250 000	800 000	700 000	700 000	700 000	700 000	4 480 000
VELZIC (CHAMBRE CLAVIERES ET TRAVERSEE PRADE)			875 000					875 000
FONCIER ET PERIMETRE DE CAPTAGE			50 000	50 000	50 000	50 000	50 000	250 000
COISSY	535 000	266 700	600 000					1 401 700
TRAVAUX RESEAUX - COMMUNES	920 000	1 235 000	1 640 000	1 500 000	1 500 000	1 500 000	1 500 000	9 795 000
GENIE CIVIL SUR OUVRAGE			200 000	200 000	200 000	200 000	200 000	1 000 000

AXE 1	DEVELOPEMENT ECO
AXE 2	DEVELOPPEMENT DURABLE
AXE 3	ATTRACTIVITE

Les tableaux ci-dessous présentent l'équilibre de la section d'investissement jusqu'en 2026 avec les projets listés.

	Prospective					
	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Emprunts	0	4 190 498	1 550 937	1 597 527	1 649 703	1 702 287
Autres recettes	715 835	864 133	250 020	225 020	200 020	175 020
Total des recettes réelles d'investissement	715 835	5 054 631	1 800 957	1 822 547	1 849 723	1 877 307

Sous-total dépenses d'équipement	2 085 000	5 916 700	2 450 000	2 450 000	2 450 000	2 450 000
Remboursement capital de la dette	591 949	611 723	873 538	974 025	1 074 964	1 180 556
Total des dépenses réelles d'investissement	2 676 949	6 528 423	3 323 538	3 424 025	3 524 964	3 630 556

Capital Restant Dû cumulé au 31/12	6 190 909	9 769 684	10 447 083	11 070 584	11 645 322	12 167 054
Epargne brute (CAF)	1 507 898	1 473 792	1 522 581	1 601 479	1 675 242	1 753 249

Sur ce budget, le capital restant dû s'établit à 6,2 M€ au 31/12/2021, soit une capacité de désendettement de 3,7 années. La dette peut donc à court terme s'accroître encore un peu d'autant que les conditions de marché favorables permettent de ne pas trop augmenter les frais financiers et donc de ne pas détériorer significativement l'autofinancement.

Dans l'hypothèse où le capital restant dû serait porté à 12 M€ fin 2026, alors la capacité de désendettement serait de 7 années sous réserve que la CAF se maintienne.

3- Le Budget de l'Assainissement

Les investissements réalisés depuis 2010 sur ce budget ont été significativement plus importants que ceux du budget de l'eau. Fin 2021, l'autofinancement prévisionnel est de 1,9 M€ soit un taux d'épargne brute de 36 % qui constitue une valeur aussi élevée que nécessaire.

Les investissements en cours ou à venir sont en effet particulièrement importants avec en premier lieu la rénovation totale du système d'assainissement de Souleyrie. Ce programme chiffré à plus de 40 M€ HT, d'un montant considérable sur le plan économique, ne pouvait être absorbé par la seule augmentation des tarifs. L'engagement de ce projet majeur pour l'environnement n'a donc été possible que grâce aux subventions obtenues de l'Agence de l'Eau (+ de 19 M€) qui apportent en ce sens un concours indispensable mais aussi des soutiens certes plus modestes mais non négligeables du Département, du Budget Principal et de l'État.

Il convient également de prendre en considération des projets de bien moindre ampleur mais indispensables (Mandailles, Vézac), et surtout d'anticiper la rénovation des stations de la Cère aval (Cabrières, Le Bex, Sansac-de-Marmiesse) au terme des projets en cours ce qui suppose d'initier les études préalables.

Les opérations programmées à ce jour et qui sont intégrées dans le PPI ont été listées dans le tableau ci-après :

	Réalisation antérieures	CA 2021	RAR 2021	BP 2022	2023	2024	2025	2026
ASSAINISSEMENT								
Renouvellement matériel et projets courants		200 000	62 000	783 000	500 000	500 000	500 000	500 000
SYSTÈME ASSAINISSEMENT SOULEYRIE	5 575 000	10 825 000	265 000	14 200 000	9 135 000			
INCINERATEUR BOUE		30 000	535 000	92 000	92 000	92 000	92 000	92 000
SYSTÈME ASSAINISSEMENT MANDAILLES		180 000	330 000	60 000				
TRAVAUX RESEAUX SUR COMMUNES		330 000	190 000	1 900 000	1 200 000	1 200 000	1 200 000	1 200 000
RESEAUX PLUVIAL				700 000	700 000	700 000	700 000	700 000
SYSTÈME ASSAINISSEMENT VEZAC BOURG		20 000	35 000	205 000	620 000			

AXE 1	DEVELOPEMENT ECO
AXE 2	DEVELOPEMENT DURABLE
AXE 3	ATTRACTIVITE

Les tableaux ci-dessous présentent l'équilibre de la section d'investissement jusqu'en 2026 avec les projets listés.

	Prospective					
	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Emprunts	1 000 000	16 255 592	1 808 173	774 781	645 815	604 345
Autres recettes	4 310 311	1 722 553	9 903 291	950 000	950 000	950 000
Total des recettes réelles d'investissement	5 310 311	17 978 145	11 711 464	1 724 781	1 595 815	1 554 345
Sous-total dépenses d'équipement	11 585 000	19 357 000	12 247 000	2 492 000	2 492 000	2 492 000
Remboursement capital de la dette	738 740	853 105	1 399 434	1 425 084	1 366 223	1 393 890
Autres dépenses d'investissement	119 639	0	0	0	0	0
Total des dépenses réelles d'investissement	12 443 379	20 210 105	13 646 434	3 917 084	3 858 223	3 885 890
Capital Restant Dû cumulé au 31/12	6 807 154	22 209 641	22 618 380	21 968 077	21 247 668	20 458 124
Epargne brute CAF)	1 752 972	2 031 960	1 734 970	1 992 303	2 062 409	2 131 545

Le stock de dette au 31/12/2021 est de 6,8 M€ et la capacité de désendettement est de 3,9 années. Ce ratio autorise donc dans une certaine limite d'augmenter le recours à l'emprunt sur les opérations futures. Pour autant un plafond de dette entre 12 et 15 M€ que la réalisation intégrale des investissements présentés aboutirait à atteindre justifie que soient développées de nouvelles sources de financement ou qu'un autofinancement minimum compris entre 1,8 et 2 M€ soit maintenu. Cet objectif est atteignable si on se réfère aux résultats constatés ces dernières années ainsi qu'aux projections effectuées.

4- Le Budget des TDMA

Le capital restant dû au 31/12/2021 est de 5,6 M€ ce qui génère une capacité de désendettement est de 6,4 années. Ce ratio s'est un peu détérioré en 2021 car même si le CRD est moins important la CAF s'est également contractée.

Le taux d'épargne brute (10 %) reste peu important, l'objectif est donc de maintenir l'autofinancement voire de l'augmenter pour atteindre 1 M€ sur les années futures et ainsi permettre à ce budget de réaliser ses projets futurs sans dégrader sa structure financière et en se désendettant progressivement.

Le principal investissement sur les deux dernières années a été la restructuration du site de l'Yser avec la rénovation de la déchetterie et la création d'un centre de pré-tri multi-filières. Dans la continuité, des aménagements liés à l'extension des consignes de tri seront également à prévoir. Pour autant, le renouvellement régulier des matériels de collecte et l'amélioration des points d'apports volontaires constituent des obligations plus pérennes (0,8 M€ par an).

Les opérations programmées à ce jour et qui sont intégrées dans le PPI ont été listées dans le tableau ci-après :

	Réalisation antérieures	CA 2021	RAR 2021	BP 2022	2023	2024	2025	2026	TOTAL
TDMA									
Renouvellement matériel et projets courants		200 000	58 000	77 000	100 000	100 000	100 000	100 000	735 000
YSER	2 970 725	914 000	151 000	45 000					4 080 725
PRESSE A BALLE				144 000					144 000
MATERIEL ROULANT, BENNES, COLONNES, BACS		430 000	663 000	800 000	600 000	600 000	600 000	600 000	4 293 000

AXE 1	DEVELOPEMENT ECO
AXE 2	DEVELOPPEMENT DURABLE
AXE 3	ATTRACTIVITE

Les tableaux ci-dessous présentent l'équilibre de la section d'investissement jusqu'en 2026 avec les projets listés. Ce programme d'investissement courant est uniquement basé sur la CAF annuelle dégagée.

	Prospective					
	2021	2022	2023	2024	2025	2026
FCTVA (art 10222)	323 874	199 637	114 828	114 828	114 828	114 828
Emprunts	0	1 797 114	616 419	717 917	782 016	923 930
Autres recettes	952 554	392 961	0	0	0	0
Total des recettes réelles d'investissement	1 276 428	2 389 712	731 247	832 745	896 844	1 038 758
Sous-total dépenses d'équipement	1 544 000	1 938 000	700 000	700 000	700 000	700 000
Remboursement capital de la dette	712 117	734 569	730 373	754 880	735 062	788 651
Total des dépenses réelles d'investissement	2 256 238	2 672 569	1 430 373	1 454 880	1 435 062	1 488 651
Capital Restant Dû cumulé au 31/12	5 563 025	6 625 571	6 511 616	6 474 654	6 521 608	6 656 887
Epargne brute	769 246	628 140	699 126	622 135	538 218	449 893

Cette projection montre un capital restant dû en augmentation sur la période et une épargne en baisse malgré des investissements très contenus. D'où l'importance de l'évolution de la CAF et donc la dynamique des recettes de fonctionnement comparativement aux charges de cette même section.

5- Le Budget des Campings Communautaires

Au 31/12/2021, le capital restant dû sur ce budget est de 125 k€, ce qui est faible mais les investissements importants programmés sur ce budget (rénovation du camping de l'Ombrade) vont faire évoluer très fortement et très rapidement l'endettement.

Les opérations programmées à ce jour et qui sont intégrées dans le PPI ont été listées dans le tableau ci-après :

	CA 2021	RAR 2021	BP 2022	2023	2024	2025	2026	TOTAL						
CAMPINGS														
Renouvellement matériel et projets courants	10 000	2 000	186 000	100 000	80 000	50 000	50 000	478 000						
L'OMBRADE	405 000	2 478 000	180 000					3 063 000						
MOBIL-HOME			80 000	80 000	80 000			240 000						
<table style="width: 100%; border: none;"> <tr> <td style="width: 20%; background-color: #f08080;">AXE 1</td> <td style="background-color: #f08080;">DEVELOPEMENT ECO</td> </tr> <tr> <td style="background-color: #90ee90;">AXE 2</td> <td style="background-color: #90ee90;">DEVELOPEMENT DURABLE</td> </tr> <tr> <td style="background-color: #ffff00;">AXE 3</td> <td style="background-color: #ffff00;">ATTRACTIVITE</td> </tr> </table>									AXE 1	DEVELOPEMENT ECO	AXE 2	DEVELOPEMENT DURABLE	AXE 3	ATTRACTIVITE
AXE 1	DEVELOPEMENT ECO													
AXE 2	DEVELOPEMENT DURABLE													
AXE 3	ATTRACTIVITE													

Les tableaux ci-dessous présentent l'équilibre de la section d'investissement jusqu'en 2026 avec les projets listés.

	Prospective					
	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Emprunts	0	1 123 193	122 487	211 918	119 343	128 391
Autres recettes	482 772	1 469 803	100 000	0	0	0
Total des recettes réelles d'investissement	482 772	2 592 996	222 487	211 918	119 343	128 391
Sous-total dépenses d'équipement	415 000	2 926 000	180 000	160 000	50 000	50 000
Remboursement capital de la dette)	10 000	10 000	66 094	74 454	87 616	96 681
Total des dépenses réelles d'investissement	425 000	2 936 000	246 094	234 454	137 616	146 681
Capital Restant Dû cumulé au 31/12	125 000	1 238 193	1 294 587	1 432 051	1 463 777	1 495 487
Epargne brute	23 838	66 996	23 606	22 537	18 273	18 290

L'épargne chute à partir de 2023 du fait de la charge des intérêts des emprunts qui deviennent importants. Ce budget va se trouver en difficulté financière à très court terme si les recettes supplémentaires que permettent d'espérer les nouveaux équipements de l'Ombrade (aire de camping-car, HLL) ne sont pas au rendez-vous.

6- Le Budget des Transports Urbains

En 2017, comme cela avait déjà été le cas dix ans plus tôt, un pic d'investissement a été engendré par le renouvellement de matériels roulants. Ainsi, des achats de bus, de navettes électriques et de vélos électriques ont été effectués pour environ 2,9 M€. Pour les financer, des subventions actées dans les contrats CPER, Auvergne + et TEPCV ont été mobilisés. Par ailleurs, le Budget Principal avait participé à ces investissements à hauteur de 450 k€.

La rénovation des bâtiments de la STABUS s'est achevée en 2018. Elle a représenté un investissement de plus de 0,7 M€ ici aussi soutenu par l'État à travers le FSIL et le contrat TEPCV.

Tous ces investissements ont engendré une hausse de la dette et qui va encore se poursuivre avec le renouvellement du parc de bus et divers investissements à venir listés dans le tableau ci-après :

	CA 2021	RAR 2021	BP 2022	2023	2024	2025	2026	TOTAL						
TRANSPORTS														
Renouvellement matériel et projets courants	100 000		130 000	200 000	200 000	200 000	200 000	1 030 000						
BILLETIQUE OURA	231 000	103 500						334 500						
PONT ATELIER	90 000							90 000						
ENROBE COUR STABUS					300 000			300 000						
ACHAT VELOS ELECTRIQUES			76 000					76 000						
BUS RENOUELEMENT	451 000	518 000	935 000	900 000				2 804 000						
<table style="width: 100%; border: none;"> <tr> <td style="background-color: #f08080;">AXE 1</td> <td style="background-color: #f08080;">DEVELOPEMENT ECO</td> </tr> <tr> <td style="background-color: #c8e6c9;">AXE 2</td> <td style="background-color: #c8e6c9;">DEVELOPEMENT DURABLE</td> </tr> <tr> <td style="background-color: #fff9c4;">AXE 3</td> <td style="background-color: #fff9c4;">ATTRACTIVITE</td> </tr> </table>									AXE 1	DEVELOPEMENT ECO	AXE 2	DEVELOPEMENT DURABLE	AXE 3	ATTRACTIVITE
AXE 1	DEVELOPEMENT ECO													
AXE 2	DEVELOPEMENT DURABLE													
AXE 3	ATTRACTIVITE													

Les tableaux ci-dessous présentent l'équilibre de la section d'investissement jusqu'en 2026 avec les projets listés.

	Prospective					
	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Emprunts	0	1 552 627	1 241 785	731 404	475 843	498 037
Autres recettes	0	272 000	0	0	0	0
Total des recettes réelles d'investissement	0	1 824 627	1 241 785	731 404	475 843	498 037
Sous-total dépenses d'équipement	872 000	1 762 500	1 100 000	500 000	200 000	200 000
Remboursement capital de la dette	156 879	206 733	245 573	311 447	354 468	386 446
Total des dépenses réelles d'investissement	1 028 879	1 969 233	1 345 573	811 447	554 468	586 446
Capital Restant Dû cumulé au 31/12	1 679 301	3 025 195	4 021 407	4 441 365	4 562 741	4 674 331
Epargne brute (CAF)	406 873	144 606	103 787	80 043	78 624	88 409

Au 31/12/2021, le capital restant dû est de 1,7 M€ et la capacité de désendettement ressort à 3,4 années. La projection montre un fort accroissement de la dette et une chute de

l'épargne brute malgré une progression régulière de la participation du budget principal à ce budget annexe.

7- La dette consolidée

En fonction des hypothèses retenues ci-dessus, la projection de la dette en données consolidées (sur les 6 budgets étudiés précédemment) s'établit comme suit :

	Prospective					
	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Capital Restant Dû cumulé au 31/12	40 615 472	67 390 479	72 555 203	75 646 747	76 528 230	77 354 677
Remboursement capital de la dette	4 790 478	5 297 162	6 206 580	6 490 213	6 750 513	7 254 433
Intérêts de la dette	522 587	479 446	769 699	841 494	924 071	968 681

La dette de la CABA devrait donc s'accroître à court terme d'environ 30 millions d'euros du fait des projets en cours. Si la CAF consolidée reste au-delà de 8 M€, ce qui est un objectif prudentiel largement maîtrisable, l'endettement maximum doit se situer autour de 65 millions d'euros.

Pour mémoire, et concernant les autres budgets annexes, la dette est nulle ou minimale en ce qui concerne le PLIE et les ZAE. Celle de l'Aéroport devrait rester globalement stable et seul l'encours du Centre Aquatique pourraient augmenter à court terme avant de décliner progressivement. L'ensemble du CRD de ces secteurs représente à fin 2021 un stock de dette d'environ 1,3 M€ et ne devrait pas excéder les 2 M€ en fonction des investissements projetés au cours de la période couverte par le présent PPI.

IV – LA SITUATION EN MATIERE DE RESSOURCES HUMAINES

Au 1^{er} janvier 2022, la CABA salariait près de 300 agents affectés sur des emplois permanents (265 fonctionnaires et 30 contractuels en CDI ou CDD). Par rapport au tableau des effectifs adopté en fin d'année 2019, une quinzaine de postes était à date temporairement vacant, principalement du fait de départs (retraite, mutations, disponibilité...) mais également de création de nouveaux emplois dont le nombre a été assez significatif l'an passé. Les procédures de recrutement étant en cours et quelques nouveaux emplois étant projetés, l'effectif nominal des emplois permanents de la Collectivité pourrait se situer autour de 320 à fin 2022.

Pour mémoire, les agents de droit public de la CABA se répartissent au sein de cinq des neuf filières de la Fonction Publique Territoriale à savoir les filières administrative, animation, culturelle, technique et sportive. Par ailleurs, la CABA emploie sur la plateforme aéroportuaire d'Aurillac-Tronquières des personnels de droit privé rattachés à la convention collective « IDCC 275 - Personnels au sol » soit 14 postes ouverts à l'organigramme (dont deux ne sont pas occupés à ce jour suite à une rupture conventionnelle et un en congé sans solde). Il est également à relever que 4 agents fonctionnaires de la collectivité sont mis à disposition de l'université d'Auvergne pour le fonctionnement de son antenne d'Aurillac.

Pour mémoire au 31/12/2021, les effectifs se répartissaient de la manière suivante selon les différentes filières :

EFFECTIFS : REPARTITION PAR FILIERES ET PAR SEXES AU 31/12/2021							
	TEMPS PLEIN		TEMPS PARTIEL		TOTAL		TOTAL
	H	F	H	F	H	F	
ADMINISTRATIVE	10	44	1	7	11	51	62
TECHNIQUE	154	21	5	1	159	22	181
ANIMATION	4	1	1	0	5	1	6
CULTURELLE	11	10	3	1	14	11	25
SPORTIVE	8	1	0	0	8	1	9
DROIT PRIVE	9	3	0	0	9	3	12
TOTAL	196	80	10	9	206	89	295

En ce qui concerne le type d'emplois, seuls deux postes sont ouverts (et affectés) à temps non complet, tous les autres étant donc des emplois à temps complet. 8 agents bénéficient d'un temps partiel de droit (enfants de moins de trois ans par exemple) dont 6 femmes et 2 hommes ou d'un temps partiel pour raisons personnelles (11 agents dont 6 femmes et 5 hommes). Il est à noter que ponctuellement et pour une durée limitée, certains agents à temps complet peuvent, pour des raisons de santé, basculer sur un temps partiel thérapeutique dans l'attente d'un rétablissement complet de leur santé.

De plus, au 31/12/2021, 12 fonctionnaires titulaires étaient en disponibilité, chiffre en croissance régulière au cours des dernières années. Cette position statutaire qui comporte un « droit » à la réintégration fait potentiellement supporter à la collectivité un risque si, sur un laps de temps resserré, une large part de ceux-ci sollicitait sa réintégration. Elle crée également une forme de précarité pour les personnes qui sont recrutées pour pourvoir les emplois ainsi temporairement libérés et qui, de fait, sont positionnés sur les emplois contractuels.

Il est à noter que l'absentéisme de longue durée pèse de manière non négligeable sur la masse salariale puisqu'en 2021, ce sont plus de 11 ETP qui ont été totalement absents pour cause de congés de longue maladie ou de longue durée. L'évolution de ces cas n'est pas totalement étrangère à l'allongement des carrières nécessaire à l'obtention des droits à une retraite à taux plein.

La croissance de la masse salariale totale de la CABA sur les dernières années est reprise dans le tableau ci-dessous :

2018	12 221 027,76 €	
2019	12 944 985,14 €	+ 5,92%
2020	13 182 683,00 €	+ 1,83%
2021	13 619 218,83 €	+ 3,26%

Cette masse salariale est cependant atténuée par diverses compensations financières (ex. : remboursements de frais de personnel par le Syndicat Mixte du SCoT BACC, indemnités versées par la compagnie d'assurances en regard des absences prolongées en cas de maladie, accident de service ou maladie professionnelle) ou subventions versées par des tiers pour certains emplois (ex. : agents GEMAPI, contrat d'apprentissage).

Alors que le cadre indemnitaire du RIFSEEP est mis en œuvre depuis janvier 2020 et n'est pas appelé à évoluer en 2022, cette année sera cependant celle où sera tiré le premier bilan de ce dispositif. Celui-ci sera réalisé en concertation avec les représentants du personnel et des négociations pourraient être ouvertes pour définir les objectifs financiers et techniques qui s'appliqueraient sur la nouvelle période qui s'ouvrira du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2025.

Si, en 2021, les charges de personnel ont augmenté de 3,26%, pour l'année 2022, leur dynamique devrait être équivalente du fait des recrutements projetés ou déjà réalisés.

Comme chaque année, des crédits spécifiques seront mis en réserve dans l'ensemble des budgets pour permettre des mesures générales (remplacement de certaines absences, heures supplémentaires) ou plus individualisées (promotion interne). Des provisions sont également réalisées depuis plusieurs années concernant les jours de congés annuels, de RTT déposés par les agents sur leur compte épargne temps. Dans la même logique d'anticipation et de rattachement des charges à l'exercice, en 2022 sera poursuivie la montée en puissance de la provision mise en place pour assurer les demandes de monétisation possibles des heures accumulées par les agents sur leur compte personnel de formation.

Au titre de la promotion et de la valorisation des parcours professionnels, un taux minimal annuel de 12 % des agents promouvables a été retenu par le Conseil pour la mise en œuvre des Lignes Directrices de Gestion. Ce cadre a permis, en 2021, à 19 agents de bénéficier de promotion de grade ou de cadre d'emploi (soit 13,01 % des agents remplissant les différentes conditions de promotion). Des effets comparables sont attendus en 2022 et pris en considération dans le cadre du GVT (Glissement, Vieillesse, Technicité) qui intègre également les avancements d'échelons.

La révision du règlement des astreintes ne devrait pas avoir d'impact financier majeur puisque l'indemnisation financière est fixée nationalement et aucune annonce de leur réévaluation n'a été faite à ce jour par le Gouvernement.

Si, dans le cadre du développement de l'apprentissage dans la FPT, le CNFPT a confirmé prendre en charge à 100 % le financement de la formation de ces contrats, cela se traduit par une cotisation supplémentaire de toutes les collectivités, fixée à 0,05 % de leur masse salariale.

2022 sera également l'année du renouvellement des représentants du personnel avec des élections prévues au niveau national le jeudi 8 décembre 2022. A cette occasion, la loi de transformation n° 2019-828 du 6 août 2019 trouvera son entière application sur la question des instances de dialogue social avec la création du Comité Social Territorial (remplaçant le Comité Technique et le CHSCT) à partir de 2023. Les opérations de préparation de cette élection vont se dérouler tout au long de l'année 2022.

Une fois encore, les tâches administratives attachées à la carrière des personnels et à leur rémunération vont être très conséquentes et absorber une part significative des moyens dévolus au service RH. Elles sont la conséquence de différentes mesures statutaires applicables notamment aux personnels de la catégorie C (modifications indiciaires, ancienneté à retenir), de la revalorisation progressive du SMIC qui est désormais supérieur à l'indice détenu par de nombreux agents de catégorie C voire même du premier échelon de la catégorie B ou encore du traitement de prime inflation en ce début d'année. En sus des retraitements de payes qu'elles induisent, ce sont plusieurs centaines d'arrêtés individuels qui doivent être produits, validés et envoyés aux agents. L'impact budgétaire de ces évolutions reste néanmoins limité et génère in fine un coût financier guère différent de celui qu'aurait eu une revalorisation du point d'indice, mais ce dernier n'aurait engendré aucun traitement administratif particulier.

En conclusion, dans les mois à venir, une attention particulière sera portée sur la participation obligatoire à la protection sociale complémentaire des agents, sur une éventuelle nouvelle refonte des grilles carrières, ou encore le RIFSEEP 2023-2026 et les négociations annuelles obligatoires (NAO) salariales pour les salariés de l'aéroport. Ces différents éléments sont en effet susceptibles d'avoir à court et moyen termes des impacts sur la masse salariale de notre EPCI.

V – LES COOPERATIONS ET LES PARTENARIATS

La Communauté d'Agglomération a continué en 2021, comme elle l'avait fait par le passé, à mettre en œuvre des coopérations et des partenariats, à chaque fois que cela présentait un intérêt, notamment avec les EPCI voisins.

Les mutualisations entre la Communauté d'Agglomération et la Communauté de Communes de la Châtaigneraie Cantalienne :

Pour rappel, les deux Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI), que constituent la CABA et la Communauté de Communes de la Châtaigneraie Cantalienne, se sont rapprochés en 2017 afin d'amorcer une réflexion globale sur les mutualisations possibles entre eux.

Cette réflexion s'est concrétisée avec l'adoption d'une convention-cadre de coopération entre elles (délibération n° DEL_2017_102 en date du 26 juin 2017).

Ce document détermine quatre objectifs communs aux deux EPCI (l'accessibilité au territoire, l'intelligence et l'enseignement supérieur, le développement touristique et le développement durable du territoire) et prévoit les modalités de la concertation politique, administrative et technique entre eux.

Cette convention identifie par ailleurs deux domaines dans lesquels les deux EPCI peuvent mutuellement se porter assistance et constituer des services unifiés.

Le premier concerne l'instruction des Autorisations au titre du Droit des Sols. En effet, la Communauté de Communes de la Châtaigneraie Cantalienne est un EPCI à fiscalité propre regroupant 51 communes et compétent en matière d'urbanisme en application de ses statuts tels qu'adoptés suite à la fusion des quatre intercommunalités dont il est issu. 20 des communes membres de cet EPCI n'ont plus bénéficié de la mise à disposition des services de la Direction Départementale des Territoires (DDT) du Cantal pour l'instruction des Autorisations au titre du Droit des Sols à compter du 1^{er} janvier 2018 et ont confié cette compétence à leur intercommunalité via la création d'un service commun. Dès lors, il est apparu utile et pertinent que la CABA et la Communauté de Communes de la Châtaigneraie Cantalienne puissent exercer ensemble cette compétence par « regroupement des services et équipements existants » au sens des dispositions de l'article L.5111-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT). La convention de mise en place d'un service unifié correspondante a été approuvée par le Conseil Communautaire de la CABA le 26 juin 2017 (délibération n° DEL_2017_103). Ledit service a, depuis, évolué et s'est étoffé.

Ainsi, en 2018, ce service a été renforcé car il a accueilli en son sein un nouvel agent, chargé spécifiquement de l'instruction des Autorisations au titre du Droit des Sols du territoire de la Communauté de Communes de la Châtaigneraie Cantalienne.

Au 1^{er} janvier 2019, pour ce qui concerne la Communauté de Communes de la Châtaigneraie Cantalienne, le service ADS a commencé à instruire les autorisations d'urbanisme de la Commune de Mourjou, du fait de la fusion de celle-ci, sous la forme d'une commune nouvelle, avec la Commune de Calvinet (dont les autorisations d'urbanisme étaient déjà traitées via ce service unifié).

Avec l'entrée en vigueur, le 20 janvier 2020, du PLUi-H de la CABA (approuvé par la délibération n° DEL_2019_198 du 17 décembre 2019), ce sont les cinq dernières communes de la CABA non encore intégrées à ce dispositif qui l'ont rejoint, à savoir : Mandailles-Saint-Julien, Laroquevieille, Labrousse, Carlat et Vezels-Roussy, portant ainsi à 45 le nombre de communes associées au service commun ADS.

Le 17 février 2020, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Châtaigneraie Cantalienne a approuvé les PLUi des territoires de deux des quatre Communautés préexistantes, à savoir Pays de Montsalvy et Entre 2 Lacs. 17 nouvelles communes sont donc, depuis cette date, couvertes par un document d'urbanisme.

Les Services de l'État (DDT) ont accepté de poursuivre l'instruction des autorisations d'urbanisme de ces 17 communes jusqu'à la fin de l'année 2020. Ces communes ont, dès lors, intégré le service ADS au 1^{er} janvier 2021, entraînant la création d'un poste d'instructeur supplémentaire.

Le second porte sur le contrôle technique des installations d'assainissement non collectif, pour l'organisation duquel un travail de concertation a été initié.

Les mutualisations entre la Communauté d'Agglomération et la Communauté de Communes de Cère et Goul en Carladès :

L'année 2021 a vu notamment le renouvellement de la coopération entre la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac et la Communauté de Communes de Cère et Goul en Carladès pour la collecte et le traitement des ordures ménagères et des déchets issus du tri sélectif ; la convention correspondante a été approuvée par la délibération n° DEL_2020_135 en date du 10 décembre 2020.

Dans les domaines de l'eau et de l'assainissement, les projets de coopération ont conduit, à partir de 2019, à des mutualisations de services de plus en plus poussées pour que la CABA assure progressivement l'exploitation technique de la production et de la distribution de l'eau potable ainsi que du traitement des eaux usées pour le compte de la Communauté de Communes de Cère et Goul en Carladès. Cette mutualisation a été formalisée le 17 décembre 2019 avec l'approbation par le Conseil Communautaire de la CABA des conventions correspondantes (délibération n° DEL_2019_191), lesquelles ont vu leur première année d'application en 2020. Cette coopération a néanmoins pris fin au 31 décembre 2021 à l'initiative de la Communauté de Communes de Cère et Goul en Carladès.

Les mutualisations entre les trois intercommunalités de l'arrondissement d'Aurillac :

Les trois intercommunalités de l'Arrondissement d'Aurillac que sont la CABA et les Communautés de Communes de la Châtaigneraie Cantalienne et de Cère et Goul en Carladès, coopèrent depuis de nombreuses années et sont réunies notamment au sein du Syndicat Mixte du SCoT du Bassin d'Aurillac, du Carladès et de la Châtaigneraie (SCoT BACC), dont la mission première, largement étoffée depuis, était l'élaboration et le suivi du Schéma de Cohérence Territoriale et du respect de ses dispositions par les documents d'urbanisme communaux puis intercommunaux.

Il est à noter que les dernières années depuis 2018, ont vu se nouer de nouveaux partenariats à l'échelle de l'arrondissement d'Aurillac, entre la CABA, la Communauté de Communes de la Châtaigneraie Cantalienne et la Communauté de Communes de Cère et Goul en Carladès, sur des sujets dont les enjeux dépassent largement le territoire d'une seule intercommunalité, par exemple, l'établissement du Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET) et la démarche TEPOS ainsi que l'exercice de la compétence GEMAPI.

Les nouveaux transferts de compétence intervenus fin 2021 et à venir courant 2022 au profit du Syndicat Mixte du SCoT BACC augurent par ailleurs de nouvelles coopérations non seulement à l'échelle de l'Arrondissement d'Aurillac, mais aussi à l'échelle départementale avec des réflexions autour d'un Inter-SCoT.

Depuis 2019, suite à un transfert de compétence, les études attachées au PCAET sont gérées et pilotées au sein du Syndicat Mixte du SCoT BACC. Celui-ci a désormais en charge l'élaboration de ce plan, à savoir le diagnostic, la stratégie territoriale, la définition du programme d'actions en accord avec les partenaires territoriaux ; il doit assurer également la coordination du suivi de la mise en œuvre des actions ainsi que de leurs évolutions. Dans ce cadre, un marché pour l'élaboration et la mise en œuvre d'un PCAET sur le territoire du SCoT du Bassin d'Aurillac, du Carladès et de la Châtaigneraie a été attribué en février 2019. Le diagnostic de territoire a été réalisé avec, notamment, des réunions d'information à l'attention des partenaires potentiels (agriculteurs, entreprises, ...). Le PCAET devrait être validé dans le courant de l'année 2022.

En complément et dans la continuité du PCAET, les trois intercommunalités de l'arrondissement d'Aurillac se sont également réunies pour établir un Contrat de Transition Écologique, initié par l'État, et dont le contenu a été adopté par le Conseil Communautaire de la CABA le 17 décembre 2019 (délibération n° DEL_2019_194).

Par délibération n° 2021/12 en date du 20 octobre 2021, le Comité Syndical du SCoT BACC a acté de nouveaux transferts de compétences, à savoir le programme TEPOS, qui constitue le volet « énergie » du PCAET, et les programmes européens LEADER.

La démarche TEPOS (« Territoire à Énergie Positive ») qui vise le double objectif d'une diminution de la consommation énergétique du territoire et d'une augmentation de la part des énergies renouvelables, a connu une avancée concrète en fin d'année 2021 avec le recrutement d'une Chargée de Mission dédiée.

Dans le même temps et poursuivant l'objectif d'une réponse concertée et coordonnée aux enjeux de la transition énergétique sur le territoire, les 3 EPCI de l'Arrondissement d'Aurillac se sont engagés, fin 2021, sous l'égide du Syndicat Mixte du SCoT BACC, dans un Contrat d'Objectifs Territorial (COT) avec l'ADEME.

Ce contrat, d'une durée de 4 ans, est fondé sur les programmes « Cit'énergie » (Climat-Air-Énergie) et « Économie circulaire » et permet, à travers les cofinancements qu'il mobilise, de valoriser la progression du territoire au regard de divers indicateurs et objectifs d'actions fixés par lui et prenant en considération l'état des lieux existant.

Pour ce qui concerne les programmes européens LEADER et pour répondre aux orientations régionales en matière de gouvernance et de gestion de ces fonds, une réflexion est en cours avec les deux autres SCoT du Département, le SCoT Haut Cantal Dordogne et le

SYTEC (Syndicat des Territoires de l'Est Cantal), pour porter un pilotage à l'échelle d'un Inter-SCoT.

Avec la disparition progressive, concertée et actée de l'Association pour le Développement du Pays d'Aurillac (ADEPA) dont l'une des principales missions était la mise en œuvre du programme LEADER, le Syndicat Mixte du SCoT BACC devrait se voir confier, à l'horizon fin 2022, l'exercice de la compétence attachée aux Contrats Locaux de Santé jusqu'alors également portée par l'Association susnommée.

Pour ce qui concerne l'exercice de la compétence GEMAPI à l'échelle du bassin de la Cère amont, celui-ci n'a pas été confié directement au Syndicat Mixte du SCoT BACC mais une convention spécifique d'entente a été mise en place entre la CABA et les Communautés de Communes de la Châtaigneraie Cantalienne et de Cère et Goul en Carladès.

Elle désigne la CABA comme l'opérateur du dispositif, qui met à disposition deux agents issus de ses effectifs pour mettre en œuvre les objectifs que l'entente doit déterminer.

Une instance de suivi et de contrôle de l'entente a été constituée, composée de trois représentants titulaires et de deux suppléants pour chacun des EPCI, désignés par leurs Conseils Communautaires respectifs.

L'année 2019 avait vu se concrétiser la mise en œuvre de la compétence GEMAPI avec notamment le recrutement, au sein des services communautaires, d'un technicien et d'un animateur dédiés à cette mission. Leur recrutement est effectif depuis le 1^{er} juillet 2019.

Le diagnostic des cours d'eau a ainsi pu être réalisé et devrait conduire, courant 2022, à l'établissement puis à la conclusion d'un Contrat Territorial de Progrès pour le Bassin versant Cère Amont.

En 2020, l'exercice de cette compétence s'est étendu du Bassin Cère Amont au Bassin de la Truyère dans une démarche partenariale entre neuf EPCI (dont la CABA et les Communautés de Communes de la Châtaigneraie Cantalienne et de Cère et Goul en Carladès) et le Syndicat Mixte du Bassin du Lot, pour la réalisation d'une étude de gouvernance pour l'organisation et la mise en œuvre de la GEMAPI sur ledit bassin (délibération n° DEL_2020_134 du 10 décembre 2020). L'étude est en cours de réalisation.